



Centre FrancoPaix en résolution des conflits et missions de paix

LA CONFRÉRIE DES CHASSEURS TRADITIONNELS DOZOS EN CÔTE D'IVOIRE : ENJEUX SOCIO-CULTURELS ET DYNAMIQUES SÉCURITAIRES

Fahiraman Rodrigue Koné

Rapport de recherche
JUN 2018

Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques
Université du Québec à Montréal
455, boul. René-Lévesque Est, Pavillon Hubert-Aquin
4e étage, bureau A-4410
Montréal (Québec) H2L 4Y2
chaire.strat@uqam.ca | dandurand.uqam.ca

© Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques | UQAM
Tous droits de reproduction, de traduction ou d'adaptation réservés

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-922844-88-7
Juin 2018

Table des matières

Avant-propos	v
Remerciements	vi
Résumé	vii
Introduction	9
Note méthodologique	10
Partie I- Cartographie des systèmes normatifs gouvernant la confrérie dozo en Côte d’Ivoire	11
<i>Les fondements socio-culturels des systèmes normatifs de la confrérie dozo</i>	11
<i>Le mandingue, référent culturel de la confrérie dozo : histoire, expansion géographique actuelle et composantes ethniques</i>	11
<i>Quelques aspects de la culture mandingue : langue, mémoire, organisation sociale et institutions</i>	12
<i>Corpus idéologique et dogmatique : principes organisationnels, croyances et fondements éthiques</i>	15
<i>Normes liées au fonctionnement et à l’organisation interne des associations</i>	15
<i>Croyances, pratiques magico-religieuses et prescriptions éthiques</i>	17
Partie II- De la communauté à la Nation : l’évolution de la confrérie dozo dans l’espace public en Côte d’Ivoire	20
<i>Socio-histoire de l’émergence des Dozos sur la scène nationale</i>	20
<i>Une entrée encouragée par l’État... une « police de proximité</i>	20
<i>Le rôle militaro-politique des Dozos en Côte d’Ivoire</i>	21
<i>Les associations de Dozos dans l’espace public ivoirien : entre répressions, tolérance et stratégies d’adaptation</i>	25
<i>Une activité sécuritaire au fondement légal flou</i>	25
<i>Structuration des associations nationales des Dozos</i>	29

Partie III- Influences au sein du système formel de sécurité	32
<i>La spécificité de l'offre sécuritaire dozo : une offre entre croyances magico-religieuses et valeurs éthiques</i>	32
<i>Les influences au sein de l'appareil formel de sécurité</i>	33
<i>Les pratiques magico-religieuses dozos au sein des forces de sécurité</i>	34
<i>Les collaborations entre associations de la confrérie et acteurs de l'appareil sécuritaire : une collaboration « officiellement officieuse »</i>	35
<i>Les abus imputés à la confrérie des Dozos</i>	38
Conclusion	40
Annexes	42
Références bibliographiques	48
À propos de l'auteur	51
À propos du Centre FrancoPaix	52

Avant-propos

J'ai eu l'honneur et le privilège de diriger cet excellent travail de Fahiraman Rodrigue Koné qui s'inscrit dans le cadre du Programme de recherche « Hybrid Security Governance in Africa : Implications for State Building » soutenu et financé par l'IDRC/CRDI (International Development Research Centre/Centre de recherche pour le développement international) du Canada. Conduit entre 2014 et 2017 dans six pays africains (Côte d'Ivoire, Liberia, Sierra Leone, Afrique du Sud, Nigeria et Somaliland) par une équipe de chercheurs coordonnée par le Professeur Eboe Hutchful (Wayne University), ce programme a eu pour objectif de mieux saisir les réalités sociétales dans lesquelles s'enracine la gouvernance de la sécurité en Afrique. Mettant en relief le rôle des acteurs non-étatiques, des réseaux locaux ou transnationaux ainsi que des normes et pratiques dites informelles, l'approche retenue visait à compléter les analyses fondées sur les institutions étatiques et les acteurs légalement établis. Le programme avait également pour ambition d'aider à surmonter certaines des résistances rencontrées par les politiques de sécurité et de développement, mais aussi de permettre d'identifier des opportunités nouvelles pour amplifier l'impact de ces politiques sur le terrain.

Bonne lecture.

Niagalé Bagayoko

Experte senior sur la réforme du secteur de la sécurité (RSS) à l'*African Security Sector Network* (ASSN)

Remerciements

Cet rapport est le fruit de la riche collaboration intellectuelle que j'ai eu la chance d'entretenir avec le Dr Niagalé Bagayoko depuis 2013. Je lui suis reconnaissant de m'avoir impliqué dans ses projets divers de recherche dont l'intérêt se décline autour d'une vision très opérationnelle et performative de la recherche. Je lui suis particulièrement reconnaissant pour ses « cadrages », commentaires et corrections apportés tout le long de la recherche au sein du programme « *Hybrid Security Governance in Africa : Implications for State Building* ». J'ai également bénéficié dans le cadre de ce programme du soutien et de la collaboration de toute l'équipe de chercheurs de l'ASSN avec à sa tête le Professeur Eboe Hutchful. Qu'ils soient ici tous remerciés pour leur apport inestimable à cette recherche.

Je remercie, Aline Lebœuf pour sa lecture critique, ses commentaires, suggestions de pistes et surtout ses questions, mêmes si elles n'ont pas toutes toujours trouvé réponses satisfaisantes. Je remercie tous mes interviewés et plus encore les leaders de la « Confrérie dozo » à Bouaké, Korhogo et Daloa. Je renouvelle mes remerciements à Maxime Ricard (coordonnateur de FrancoPaix) et à Mpako Foaleng (conseillère en RSS, UNOWAS, Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel) pour leurs lectures et suggestions, qui ont infléchi la forme finale de la rédaction. Je remercie le Dr Moussa Fofana dont les conseils et orientations de qualité m'ont utilement aiguillonné vers une lecture sécuritaire plus éclairante des enjeux de la présence des « Dozos » dans le champ socio-politique ivoirien.

Je remercie encore une fois toute l'équipe de l'ASSN, notamment, Elom Kossi Khaunbiow et Janet Abubakar pour leur appréciable appui et collaboration tout le long du programme.

Résumé

- L'arrivée des Dozos sur la scène publique en Côte d'Ivoire est historiquement située et s'est construite autour de l'affaiblissement de l'appareil sécuritaire de l'État au tournant des années 90 et des crises politico-militaires à répétition dans le pays à partir de 2000. S'adossant au cadre traditionnel qui leur reconnaissait la fonction et la mission de protection des populations dans les communautés mandingues, ils ont habilement manipulé la symbolique ancestrale, les croyances populaires à leurs supposés pouvoirs mystiques et le capital vertu dont ils sont affublés, pour saisir les opportunités d'un marché sécuritaire en croissance.
- Cette intervention dans le champ sécuritaire et politique n'est pas sans conséquences. Si les Dozos se sont bâtis une réputation positive reconnue de tous dans la lutte contre l'insécurité dans les années 90, leur engagement politico-militaire a fortement dégradé le capital « confiance » dont ils jouissaient. Du fait de cet engagement, la question dozo est devenue l'un des vecteurs de la polarisation ethno-politique de la société ivoirienne.
- L'influence de la confrérie dans le système sécuritaire est bien réelle. Elle est perceptible à travers une culture dozo présente au sein des forces de sécurité, notamment dans les imaginaires et les pratiques associés à la « mystique » dozo. Enfin, les associations continuent de collaborer avec les autorités sécuritaires même si officiellement cette relation ne repose sur aucune base légale. Cette relation informelle, salutaire dans certains cas où les forces officielles sont insuffisantes, soulève toutefois des préoccupations dans la mesure où elle se déroule en dehors d'un cadre juridique, avec le risque d'abus.

LA CONFRERIE DES CHASSEURS TRADITIONNELS DOZOS EN CÔTE D'IVOIRE : ENJEUX SOCIO-CULTURELS ET DYNAMIQUES SECURITAIRES

Introduction

Le 6 décembre 2013, l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) en collaboration avec le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme publiait un « *Rapport sur les abus des Droits de l'Homme commis par des Dozos en République de Côte d'Ivoire* ». ¹ Le rapport recommandait principalement à l'État ivoirien « *de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires afin que les Dozos cessent d'exercer des fonctions en matière de sécurité* ».

L'écho donné à ce rapport a suscité de vives protestations au sein des associations de Dozos. « *Aucun membre ne peut avoir commis de tels crimes, compte tenu du code moral strict de la confrérie des Dozos* » a affirmé Dosso Sory, président de la Fédération nationale des confréries dozos de Côte d'Ivoire (FENACODOCI), l'une des trois grandes associations nationales de Dozos. Quant à Bakari Ouattara, un autre membre de la confrérie, il affirmera que « *Les Dozos ne sont impliqués ni de près ni de loin* » dans ces meurtres et rappellera que « *l'habit dozo se vend au marché* » pour insinuer ainsi que les violations mentionnées sont le fait de « faux Dozos ».

La polémique soulevée n'est pourtant pas la première du genre. Elle avait surgi au milieu des années 90 et en 2000. Le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) et le Front populaire ivoirien (FPI) qui se sont succédé au pouvoir sur la période, avaient accusé les Dozos d'accointances avec leur adversaire, le Rassemblement des républicains (RDR). Lorsqu'éclate en 2002 la rébellion armée, les Dozos font parler d'eux avec leur engagement très médiatisé aux côtés des rebelles.

La récurrence de « la question dozo » dans le champ politique et sécuritaire en Côte d'Ivoire soulève ainsi la question sur les dynamiques structurelles qui nourrissent l'ancrage de cette institution traditionnelle dans l'espace public ivoirien. Pour élucider cette question fondamentale le présent rapport se pose les questions suivantes : Qui sont les Dozos ? Comment cette institution sociale a-t-elle évolué dans le champ sécuritaire et politique en Côte d'Ivoire ? Comment influence-t-elle le système officiel de sécurité ? Quelles sont les dynamiques politiques et sociales dont est porteuse cette implication ?

¹ONUCI, OHCHR (juin 2013), « [Rapport sur les abus des Droits de l'Homme commis par des Dozos en République de Côte d'Ivoire](#) ».

Note méthodologique

Les informations contenues dans ce rapport sont issues de deux sources principales : l'enquête de terrain et l'enquête documentaire. Les enquêtes pour le recueil de données primaires à l'aide d'entretiens libres individuels ou de groupe se sont faites auprès de quatre types d'acteurs situés dans les villes de Daloa, Duékoué, Bouaké, Abidjan et Korhogo :

1. Les Dozos eux-mêmes, notamment des leaders d'associations (4) et membres ordinaires (10) présents dans toutes les villes enquêtées. Ces acteurs directs de la confrérie ont été choisis soit en fonction de leur position influente de leaders, soit en leur qualité d'adeptes simples de la confrérie.
2. Des responsables étatiques (deux sous-préfets ; une source de la « sous-direction des professions » du ministère de l'Intérieur et de la Sécurité à Abidjan) et des militaires à Bouaké (un chef militaire et quatre soldats).
3. Les populations ordinaires, choisies en fonction de leurs appartenances sociales (ethniques, générationnelles), leur statut socio-professionnel (transporteurs, leaders d'association, etc.). Des focus groups (au total six) ont ainsi été organisés auprès de la communauté bété (dans 2 villages de la zone de Daloa) ; avec une ONG de défense des droits de l'Homme à Duékoué ; une association de déplacés de guerre appartenant à la communauté guéré à Duékoué ; 2 associations d'ex-combattants à Duékoué (l'une dominée par les autochtones guéré et l'autre par les jeunes malinké) ; 2 entretiens individuels ont également été effectués avec la responsable d'une association de femmes malinké et un commerçant malinké, tous deux résidents à Daloa. L'un des critères majeurs qui a déterminé le choix des personnes interrogées en plus de leurs statuts par rapport au phénomène étudié, fut surtout leur disponibilité à répondre aux questions sur ce sujet sécuritaire jugé sensible.

Plusieurs critères ont présidé au choix des villes : la nature de l'information recherchée ; le positionnement géographique et l'ampleur des activités dozos. Daloa et Duékoué sont situées à l'Ouest du pays. Cette zone forestière favorable aux cultures du cacao², du café, de l'hévéa et autres cultures vivrières (banane, manioc, riz, etc.) attire de nombreuses populations migrantes venues des régions nord du pays et des pays voisins.³ Ces populations en général d'ethnie mandingue et sénoufo sont les principales animatrices des associations de Dozos. Bouaké située dans le Centre et Korhogo dans le Nord ont été tenues par la rébellion de 2002 à 2010. Elles ont été des foyers actifs de l'engagement militaire des Dozos pendant la crise militaro-politique.

Au niveau de l'enquête documentaire trois sources ont été utilisées. D'abord la presse (papier et en ligne) qui s'est saisie d'un phénomène suscitant beaucoup de curiosité et d'interrogations au sein des populations. Elle a à la fois fait écho des divergences, rapporté les imaginaires associés au phénomène tout en rendant compte, à l'occasion, des faits et méfaits de la confrérie. Elle a aussi ouvert ses colonnes aux acteurs directs de la confrérie (entretiens avec des Dozos). Ensuite l'enquête documentaire s'est intéressée aux rapports spécialisés, produits par des institutions et portant notamment sur les abus des Dozos. Enfin nous avons eu recours à la littérature scientifique de type anthropologique et historique.

² La Côte d'Ivoire représente 40% de la production mondiale.

³ Notamment du Burkina Faso, du Mali, de la Guinée, etc.

Partie I - Cartographie des systèmes normatifs gouvernant la confrérie dozo en Côte d'Ivoire

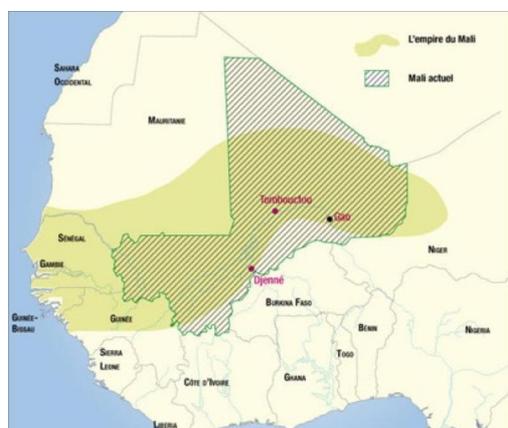
La première partie de ce rapport fait une analyse descriptive de la confrérie dozo en tant qu'institution socio-culturelle. Cette analyse fait référence aux fondements historiques, culturels, philosophiques et éthiques de l'institution en vue de mettre en évidence les cadres normatifs et les logiques sociales qui déterminent l'investissement des Dozos dans le champ sécuritaire ivoirien. Deux points majeurs sont ainsi traités dans cette partie. Le premier renvoie à la matrice culturelle dans laquelle la confrérie des Dozos s'est historiquement structurée : l'univers culturel mandingue. Le second point décrit le corpus dogmatique instituant la confrérie.

1.1- Les fondements socio-culturels des systèmes normatifs de la confrérie dozo

Figure 1 : Situation géographique des communautés mandés et voltaïques en Côte d'Ivoire



Figure 2 : Étendue historique de l'Empire mandingue



1.1.1- Le mandingue, référent culturel de la confrérie dozo : histoire, expansion géographique actuelle et composantes ethniques

L'importance des considérations identitaires pour comprendre le phénomène dozo n'occulte pas que les identités sont fluides et évoluent en permanence, en tant que construction sociale. Néanmoins, il est possible d'établir quelques points de référence pour comprendre les fondements socio-culturels de la confrérie dozo. En Côte d'Ivoire la majeure partie des Dozos appartiennent aux ethnies mandés (Malinké, Bambara, Dioula) et voltaïques (Sénoufo et Lobi) historiquement implantées dans le Nord du pays (Figure 1). La plupart des travaux spécialisés sur ces chasseurs font de l'Empire mandingue (Figure 2), le foyer originel de la confrérie dozo. Cet Empire fut une importante entité politique du Moyen-Age de l'Ouest africain fondée autour du XIII^e siècle par le souverain Soundjata Kéita. L'Empire a fédéré sur une longue période un ensemble de communautés reconnues aujourd'hui sous le vocable de communautés mandingues. La chute de l'Empire qui connaît son apogée au XIV^e siècle a marqué l'expansion géographique, après plusieurs migrations, des différentes communautés mandingues dans une large partie de l'Afrique de l'Ouest (Carte 3). Ainsi, aujourd'hui les communautés mandingues sont présentes au Mali, Sénégal, Burkina Faso, Guinée, Gambie, Guinée-Bissau, Liberia, Sierra Leone, Mauritanie et Côte d'Ivoire⁴ :

⁴ Alpha Condé (1974), *Les sociétés traditionnelles mandingues*, Centre régional de documentation pour la tradition orale, Niamey, 238 p.

- *Mandingues occidentaux* : Sarakhollés ou Soninkés, Mandingues du Sénégal oriental (Mandingo), Badibunke du Kombo (Gambie), Pakawunke du pays de Sédhiou (Sénégal), Woyinké du Kaabu (Guinée-Bissau)...
- *Mandingues orientaux* : Bambaras et Khassonkés du Mali, Malinkés de Guinée et Malinkés (Odiéneka, Koyaka, Mahoca, Mangoro, Dioula Taboussi, Dioula Konga, etc...) de Côte d'Ivoire. Les Malinkés sont présents en Sierra Leone et au Liberia, mais ils y sont peu nombreux. Les Malinkés et les Bambaras parlent la même langue, mais certains mots diffèrent.

Figure 3 : Carte d'extension régionale des quatre grandes familles linguistiques en Côte d'Ivoire



1.1.2- Quelques aspects de la culture mandingue : langue, mémoire, organisation sociale et institutions

Malgré cette extension géographique un ensemble d'éléments culturels permettent de référencier un imaginaire communautaire mandingue. Nous dégageons ici, au moins cinq éléments communs :

- *la langue ;*
- *une mémoire historique partagée ;*
- *une organisation socio-politique hiérarchisée et clanique ;*
- *l'institutionnalisation du « Sanankounya » ;*

- *l'institutionnalisation de la pratique de la chasse sous forme de « ton » ou « donso-ton ».*

1. La langue. Le mandingue est d'abord une famille, un continuum de parlars suffisamment apparentés pour qu'existe entre leurs locuteurs une intercompréhension élémentaire : les principales langues qui composent cette sous-famille – chacune d'elles très dialectisée – sont le bambara (Mali, Côte d'Ivoire, Burkina Faso), le mandinka (Mali, Guinée, Sierra Leone, Liberia) et le dioula (Burkina Faso, Côte d'Ivoire).

2. Une mémoire historique commune construite autour de l'Empire mandingue et de son fondateur, Soundjata Keita. Les ethnies mandingues se considèrent toutes comme descendantes de l'Empire mandingue. L'Empereur Soundjata aurait unifié l'ensemble des groupes ethniques mandingues en instituant une charte. Deux versions de cette charte ont été promues, entraînant la polémique autour de son authenticité.⁵ La première, connue sous le nom de « *Charte de Kouroukan Fouga* » (voir annexe 1) est considérée comme la Constitution de l'Empire. Elle se compose de 44 articles ramenant à l'organisation des rapports sociaux, économiques, politiques et culturels entre les différents groupes sociaux.⁶ Le second texte connu d'abord sous le nom de « Serment des Chasseurs » a été rebaptisé en 2007 sous le nom de « *Charte du Mandé* » (Annexe 2) et fut mis en lumière par l'anthropologue malien Youssouf Tata Cissé.

3. Une organisation socio-politique hiérarchisée et clanique. Toutes les sociétés mandingues s'apparentent par leur organisation sociale, leurs activités, leurs principaux rituels et leurs traditions orales. Leur fonctionnement repose d'une part sur une structure hiérarchique :

- les *hóron*, les « nobles »;
- les *nyamakala* qui comprennent à la fois différents types d'artisans (forgerons, cordonniers, etc.) et les artistes de la parole chargés de l'exécution des grands textes de la mémoire sociale (les griots) ;
- les *wóloso*, les captifs domestiques, attachés et souvent très intégrés aux familles de leurs anciens maîtres.

D'autre part, elles connaissent une structuration clanique où chaque clan s'identifie à travers un patronyme⁷, un ancêtre, une devise et un interdit. Même si la logique n'est pas toujours respectée⁸, il est le plus souvent possible de rattacher les patronymes aux castes et à des spécialités socio-professionnelles.⁹

⁵ Jean-Loup Amselle (2011), « L'Afrique a-t-elle « inventé » les Droits de l'Homme ? », *Syllabus Revue*, 2 (3), p. 446-463.

« Sans aller jusqu'à parler d'imposture, il reste que cette Charte et ses appendices - le « Serment des Chasseurs » et la « Charte du Mandé » - apparaissent, bel et bien, comme une construction ».

⁶ Djibril Tamsir Niane (1960), *Soundjata ou l'épopée mandingue*, Présence africaine, Paris.

⁷ Les patronymes mandingues courants sont : Keita, Konaté, Ouattara, Koté, Traoré, Cissé, Kébé, Camara, Ira, Yra, Fatty, Touré, Kanté, Koné, Coulibaly, Sakho, Diarra, Sissoko, Cissokho, Souané, Guirassy, Berthé, Doumbouya, Soumaré, Diakhaby, Sylla, Fadiga, Diawara, Koita, Doucouré, Dramé, Minté, Bathily, Fadiga, Diakité, Diomandé, Sidibé, Sangaré, Dembélé, Kamissoko, Bagayogo, Bayo, Doumbia, Sané, Sawané, Sima, Diaby, Fofana, Danfa, Djitté, Sano, Dramé, Mandiang, Darry, Minté, Gassama.

⁸ La fréquence des noms, par rapport aux castes, ne peut pas réellement indiquer l'origine de ceux-ci, car chaque patronyme peut se retrouver dans toutes les couches sociales.

⁹ Les classes maraboutiques, appelées Maninka Mori et Mandé Mori (« marabout du Mandé »), portent en général les noms suivants: Kaba, Touré, Cissé, Dramé, Dabo, Diané, Berété (équivalent de Souané au Sénégal), Sakho, Sylla. Ils sont tous issus des Soninkés. Les Griots, appelés Dyéli, portent souvent les noms : Cissokho, Kouyaté, Diabaté, Kamissoko, cependant ces patronymes se retrouvent souvent au travers de nombreuses castes. Les individus de la caste des Nyamakhalala (artisans), plus particulièrement les forgerons, portent les noms : Kanté, Diankha, Fané. Les nobles Horo, portent en majorité les noms : Aidara, Doumbia, Fakoly, Kaba, Condé, Keita, Konaté, Diarra, Bathily, Sissoko, Traoré, Sokhna, Bakhayokho (Bagayoko), Sinayoko, Kébé, Dramé, Sylla, Niakhaté, Diagouraga, Minté, Soumaré, Souané (équivalent de Berété au Mali).

4. Le Sanankounya. Pour maintenir la cohésion sociale et gérer les conflits entre clans et classes sociales, « l'alliance à plaisanteries » (entre patronymes, entre groupes ethniques), en bambara, « Sanankounya » a été instituée par la « *Charte de Kouroukan Fouga* ». ¹⁰ Le « cousinage à plaisanteries » ou encore « alliance à plaisanteries » fonctionne de la même manière que la « parenté à plaisanteries », définie par Radcliffe-Brown comme : «... une relation entre deux personnes dans laquelle l'une est autorisée par la coutume, et dans certains cas, obligée, de taquiner l'autre ou de s'en moquer ; l'autre, de son côté, ne doit pas en prendre ombrage ». ¹¹ La valeur politique de l'alliance réside dans le fait qu'elle institue un pacte sacré de non-agression entre alliés. ¹²

5. Les associations de chasseurs ou Dōso -ton. De l'avis d'Angelo Turco le *dōso* est « une icône universelle non seulement de la pratique sociale mais également de l'imaginaire collectif mandingue ». ¹³ En effet, si

Figure 4 : Photo chasseurs dozos en habits d'apparats



Source : <http://www.lementor.net/?p=7109>

la chasse est une pratique communément partagée dans nombre de sociétés traditionnelles africaines, son institutionnalisation sous forme de « ton » (« association » en (bambara) reposant sur des bases philosophiques, ésotériques et éthiques serait un des traits spécifiques à la culture mandingue. ¹⁴ Les Dozos ont des missions bien précises dans la société mandé dont deux paraissent fondamentales. D'une part ils sont placés à

la pointe de la mission civilisatrice qui échoit à l'homme mandingue. Ils ont été pour ce fait à l'origine de la création de plusieurs agglomérations mandingues nous dit l'ethnologue Youssouf Cissé. ¹⁵ D'autre part, il leur est reconnu une mission sécuritaire. La plupart des historiens relatent l'importance du rôle politico-militaire joué par les Dozos dans l'Empire : « (...) *Défenseurs des villages contre les ennemis du dehors : guerriers, brigands, fauves, et les sorciers du dedans, les chasseurs constituaient l'élite de toute armée, et on se devait de compter avec eux pendant les conflits armés plus qu'à tout autre moment* » précise Youssouf Tata Cissé. ¹⁶ Ce rôle est un référent fort de l'identité dozo. Les griots, détenteurs de la mémoire historique du mandé narrent surtout leurs prouesses, leurs actes de bravoure et rappellent les grandes victoires militaires de ces derniers. ¹⁷

En somme, la tradition mandé constitue le background culturel de l'institution dozo à la fois dans la forme et dans le fond. L'espace géographique et sociologique mandé dans lequel sont

¹⁰ « Il est institué entre les Mandinka le Sanankounya (cousinage à plaisanteries) et le tanamanyoya (forme de totémisme). En conséquence, aucun différend né entre ces groupes ne doit dégénérer, le respect de l'autre étant la règle » dit l'article 7 de la Charte.

¹¹ Alfred R. Radcliffe-Brown (1968), « La parenté à plaisanteries », *Structure et fonction dans la société primitive*, chap. 4, trad. de l'anglais par Françoise et Louis Marin, Éditions de Minuit, Paris, p. 158.

¹² Niagalé Bagayoko et Fahiraman Rodrigue Koné (juin 2017), « [Les mécanismes traditionnels de gestion des conflits en Afrique Subsaharienne](#) », Rapport de recherche, Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques (UQAM), Centre FrancoPaix en résolution des conflits et missions de paix, 60 p.

¹³ Angelo Turco (décembre 2007), « [Sémantiques de la violence : territoire, guerre et pouvoir en Afrique mandingue](#) », *Cahiers de géographie du Québec* vol. 51 n° 144, p. 307-332.

¹⁴ *Ibid.* p. 314.

¹⁵ Youssouf Cissé, (1994) *La confrérie des chasseurs malinké et bambara : mythes, rites et récits initiatiques*, Nouvelles du Sud, Ivry, 392 p.

¹⁶ Youssouf Cissé (1994), *op. cit.*, p. 189.

¹⁷ Angelo Turco (2007), *op. cit.*, p. 315.

identifiables des réseaux de parentés, des croyances et des imaginaires est le support de mobilité et de reproduction de la culture dozo. Inversement, l'institution dozo symbolise l'idéal-type culturel mandingue. La confrérie traduit par ailleurs, à travers ses fondements doctrinaux, moraux et éthiques, l'idéal-type spirituel des croyances mandingues.

1.2- Corpus idéologique et dogmatique : principes organisationnels, croyances et fondements éthiques

Le *dōsoya* trouve son origine dans un mythe : celui dit de « *Sanin et Kontron* ». Du mythe découle tous les préceptes religieux, les principes éthiques et les règles d'organisation internes à la confrérie. Nous rapportons ici de larges extraits des analyses de ce mythe, contenus dans un article publié¹⁸ par l'ethnologue Youssouf Tata Cissé qui a par ailleurs écrit en 1994¹⁹, de l'avis de plusieurs spécialistes étudiant les Dozos, « *l'ouvrage le plus complet et le plus détaillé sur la chasse et ses fondements dans le milieu social mandingue et son aire culturelle* ». ²⁰ En plus du mythe fondateur de la confrérie, nous nous référons également dans la structure de notre analyse, à certains éléments du « *Serment des Chasseurs* », présenté par certains chercheurs comme la « *Charte du Mandé nouveau* » (voir annexe 2).

Que dit le mythe de « *Sanin et Kontron* » ?

*« Sanin et Kontron n'ont pas de patrie, leur pays étant la brousse, c'est-à-dire partout où vit le gibier. - Ils ne sont d'aucun clan, ni d'aucune race. - Sanin, qui n'a pas été enfantée, ne connut point d'hommes ; cependant elle conçut et enfanta Kontron qu'elle initia aux secrets des choses visibles et invisibles de la brousse. -Kontron sut rendre par un dévouement jamais pris en défaut et par un amour filial porté au plus haut degré d'expression, l'affection et l'attention dont sa mère couva son adolescence. -Il est l'archétype du chasseur, « dōso folo » ; il abattit toute sorte de gibier connu et inconnu des hommes; il tua même des diables. Rien dans la brousse n'eut de secret pour lui, et il tira autant des êtres que des choses des connaissances aussi nombreuses que variées et aux usages multiples. - Il resta chaste et de ce fait garda intacte sa pureté, *sannya* (pureté de l'or). - Les hommes qui imitèrent par la suite Kontron devinrent ses « enfants » : tout chasseur est « enfant », de *Sanin et Kontron* et frère de tous les autres chasseurs.»*²¹

Ce mythe sert à la fois de Constitution et de « code moral ». L'entrée dans la communauté est conditionnée par un parcours initiatique qui s'achève lors d'un rituel où l'impétrant est amené à faire profession de foi en « Kontron », divinité tutélaire de la confrérie. La question suivante lui est posée : « *acceptes-tu la « chose » — le culte — de Kontron ?* ». Question à laquelle le candidat devrait répondre par « oui » pour marquer son adhésion. Quels sont les principes normatifs contenus dans ce mythe ?

1.2.1- Normes liées au fonctionnement et à l'organisation interne des associations

- **Principe 1 : Universalité et égalité** : « *Sanin et Kontron n'ont pas de patrie, leur pays étant la brousse... Ils ne sont d'aucun clan, ni d'aucune race* ».

¹⁸ Youssouf Cissé (1964), « Notes sur les sociétés de chasseurs malinké », *Journal de la Société des Africanistes* 34, pp. 175-226.

¹⁹ Youssouf Cissé (1994), *op.cit.*

²⁰ Vladimir Arseniev (2007), « Les chasseurs dōso du Mali à l'épreuve du temps », *Afrique contemporaine* 3/2007, n° 223-224, pp. 341-361.

²¹ Youssouf Cissé (1964), *op.cit.*, p. 177.

Bien qu'évoluant dans une société mandingue « castée », la confrérie dozo s'est paradoxalement instituée sur un mode de fonctionnement faisant fi dès le départ des particularismes sociaux visant à catégoriser fatalement les individus dans des rapports de domination et de servitude. Que l'on soit *boron, nyamankala ou wolosso*, cela n'a aucune incidence sur le recrutement et la hiérarchie interne à la confrérie. Bien plus, la confrérie affirme sa vocation à l'universel soutenant que les divinités tutélaires du Dozo ne sont d'aucune patrie, les frontières humaines n'ayant aucun sens pour elles.

Ce nihilisme des hiérarchies sociales répond à une conception égalitaire de la vie humaine comme stipulé dans l'article 1 du « Serment des chasseurs » (voir annexe 2) :

« Toute vie (humaine) est une vie. Il est vrai qu'une vie apparaît à l'existence avant une autre vie. Mais une vie n'est pas plus « ancienne », plus respectable qu'une autre vie. De même qu'une vie n'est pas supérieure à une autre vie ».

L'égalité ontologique des êtres humains fait potentiellement de toute personne un candidat à la confrérie. « *On ne s'oppose jamais au désir de quelqu'un de devenir dozo* »²² nous a confié Bamba Mamoutou, maître dozo et président de l'association « Benkadi » de Bouaké. On a pu constater en Côte d'Ivoire une prolifération des associations locales de Dozos, surtout dans l'Ouest du pays, juste à la sortie de crise postélectorale. Les nouveaux adeptes de la confrérie dans ces régions ne sont pas que des membres des communautés nordistes : « (...) *Désormais, il y a des Dozos baoulé, yacouba, guéré, etc., alors que traditionnellement, les Dozos viennent du Nord* », affirmait un élu local²³ de la région de Duékoué en 2012. Les enquêtes conduites par des chercheurs de l'ONUCI mentionnent même une présence féminine au sein de certaines associations de Dozos du Nord du pays.²⁴

- **Principe 2 : Fraternité, solidarité et loyauté.**

L'initiation au culte de « *Sanin et Kontron* » génère automatiquement un lien de parenté symbolique entre tous les Dozos, et cela indépendamment de leur position géographique. L'examen d'entrée au sein de la confrérie est même conditionné par l'acceptation de ce principe.²⁵ La confrérie crée une conscience d'appartenance familiale très forte : « *Dozo de Côte d'Ivoire, du Mali, de la Guinée, de partout, c'est la même chose* » soutient Bamba Mamoudou.²⁶ De ce principe de fraternité découle un devoir de « solidarité », de « réciprocité » et de « loyauté » entre tous les Dozos.

- **Principe 3 : La soumission à l'autorité des maîtres.**

La structuration interne de la confrérie est tenue, en plus des principes de solidarité et de loyauté, par le respect d'un double principe d'autorité dont la source est le savoir. Le savoir est ici entendu dans toute sa plénitude : savoir, savoir-être et savoir-faire. Ainsi est fondamentale, premièrement, la relation aîné-cadet. Elle exige des cadets un respect absolu, un dévouement sans pareil et une soumission quasi sacerdotale aux aînés, à l'image de la dévotion de *Kontron* à l'égard de sa génitrice *Sanin*. Les aînés dans la confrérie sont détenteurs d'un savoir plus grand du fait de leur antériorité dans le culte. La notion d'ainesse n'a ainsi rien à voir avec l'âge. Les aînés sont de fait des maîtres pour les cadets à l'image de ce que *Sanin* a été pour son fils *Kontron* : « ... *elle conçut et enfanta Kontron qu'elle initia aux secrets des choses visibles et invisibles de la brousse* » nous dit le mythe. La soumission et le dévouement à l'aîné sont en réalité décisifs pour être accepté au sein de la confrérie. En effet, tout

²² Entretien du 6 novembre 2015 à Bouaké.

²³ Oulla Privat (décembre 2012), Député natif de la région de Duékoué, cité par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (mai 2013), « [Rapport de Mission en République de Côte d'Ivoire](#) », p. 71.

²⁴ ONUCI, OHCHR (juin 2013), « *L'équipe a enregistré 4 femmes dozos dans la partie septentrionale du pays* », *op.cit.*, p. 10.

²⁵ Youssouf T. Cissé (1964), « *Il n'est pas seulement demandé à l'adepte de la société d'oublier pour la circonstance les réalités de la vie sociale, mais il est dit qu'il doit à tout moment placer la filiation de « Sanin et Kontron » au-dessus de toute filiation, y compris celle des ancêtres, la fraternité de chasseurs prime chez lui sur toute autre forme de fraternité* », *ibid.*

²⁶ Entretien du 6 novembre 2015 à Bouaké.

candidat a absolument besoin du parrainage d'un aîné (choisi de son propre gré) qui devient ensuite son *dozo-karamô*, c'est-à-dire son maître.

Secondairement, la structure interne de la confrérie est tenue par la reconnaissance, de la part de tous les *dozo-karamô*, de l'autorité de l'un d'entre eux qui devient *dôso-kun* (littéralement la tête des *dôso*). Là encore l'autorité est perçue dans un sens consensuel : « *Les donso-karamô choisissent parmi leurs pairs le donso-kun, le chef de la ton, un chasseur particulièrement habile, généreux, capable de prévenir les luttes et donc impartial, et surtout doté d'un pouvoir mystique qu'il exerce sur wula pour rendre la chasse propice et éloigner les dangers de l'espace inhabité. Le donso-kun conserve son rôle tant que l'assemblée des donso-karamô lui reconnaît les qualités pour lesquelles il avait été choisi* ». Le chef incarne l'institution et joue à la fois un rôle politique, administratif et religieux : « *Il exerce ses prérogatives de différentes façons : il donne des conseils, les autorisations pour aller chasser, il assure, par sa prière et ses pouvoirs surnaturels, la prospérité à la ton et à chacun de ses membres. En échange, il a droit au respect des donso et à une partie du butin de chasse. Enfin le donso-kun est l'officiant de la cérémonie annuelle d'ouverture de la chasse à laquelle ne peuvent participer que les membres de la ton* ».

Les principes de fraternité, de solidarité, de loyauté et de respect de l'autorité des aînés sont des principes de base structurant toutes les associations dozos. En plus de ces principes organisationnels et fonctionnels, le *dozo* institue un culte ainsi qu'une morale rigoriste.

1.2.2- Croyances, pratiques magico-religieuses et prescriptions éthiques

Le mythe de « *Sanin et Kontron* » institue un univers religieux dans lequel on retrouve des divinités, des croyances et des préceptes de vie. Les deux personnages principaux, « *Sanin* » et « *Kontron* », possèdent des attributs surnaturels. *Sanin*, mère de *Kontron* « ... *n'a pas été enfantée* » de même que le géniteur de « *Kontron* » n'est pas cité. Mieux, chacun d'eux possède des pouvoirs, des vertus et qualités exceptionnels : « *Savoirs incommensurables sur les choses visibles et invisibles* » ; « *pureté absolue* » ; « *courage absolu* ». Au-delà de la simple filiation symbolique qui rattache chaque Dozo à ces deux personnages, c'est bien une relation de piété qui relie le Dozo à « *Sanin* » et « *Kontron* », élevés au panthéon des divinités. Les Dozos les représentent sous forme de « *statuettes en cuivre* » qui font l'objet de dévotions en circonstances particulières.²⁷

Le culte de *Sanin* et *Kontron* n'est qu'un aspect de la pratique religieuse du Dozo, qui en réalité intègre un large faisceau de pratiques à tendances magico-religieuses. Le sens de cette pratique n'est compréhensible qu'à la lecture des fondements spirituels des « *peuples soudanais* » nous dit Youssouf Tata Cissé. Selon cet univers, chaque être vivant est doté d'une énergie vitale, le « *nyama* », pouvant s'avérer néfaste pour tout individu qui l'offense. Les torts ainsi commis, en plus de rendre vulnérable à toute sorte d'esprit maléfique et malveillant, ont des conséquences atroces pour leurs auteurs.

Or le Dozo se trouve en pareille situation : « (...) *Faire périr un être étant le tort suprême qu'on puisse lui causer, le chasseur, de par ses activités, s'attire donc constamment le nyama du gibier* ». ²⁸ Les risques sont grands :

« *En effet, le chasseur, outre le danger de folie, paralysie, troubles physiologiques de toutes sortes, qui pèse sur sa propre personne, risque, s'il n'est pas frappé de stérilité, d'avoir des enfants anormaux, monstres, idiots, fous, perclus, stériles, etc., ce qui signifie pour lui l'extinction à brève échéance de sa lignée* ». ²⁹

La souillure est par conséquent l'ennemi le plus redouté du Dozo et la recherche de la « *pureté* » sa

²⁷ Youssouf Cissé (1964), *op. cit.* Elles « ... *veillent sur ces derniers, sous réserve qu'ils soient purs, dans les circonstances exceptionnelles : chasse, cérémonie, tribunal, guerre, etc. Ils font l'objet d'une grande vénération et d'une attention bien particulière* ».

²⁸ Youssouf Cissé (1964), *op. cit.*, p. 204.

²⁹ Youssouf Cissé (1964), *op. cit.*, p. 204.

constante obsession. Le mythe dit que Kontron : « ... *resta chaste et de ce fait garda intacte sa pureté, sanuya (pureté de l'or)* ». C'est bien là pour le Dozo le secret de l'invincibilité de son ancêtre *Kontron*, la source de ses pouvoirs surnaturels et de sa technicité. La pureté s'obtient en s'appuyant sur trois éléments complémentaires :

- D'abord le Dozo doit faire montre d'un comportement vertueux : « *Il doit être un exemple de probité morale pour son entourage. Le dôsoya répugne aux vices tels que le mensonge, le vol, la jalousie, la malbonnêteté. Le dôsoya est avant tout synonyme de vertu, de respect, respect des anciens et des ancêtres, respect de la hiérarchie, respect de l'autre, observance des codes de bonne conduite et de bonne moralité. Le dôso doit avoir un sens très élevé de l'honneur, de la dignité, de la loyauté et de l'humilité* ». ³⁰ Le jour de son initiation le Dozo jure de « s'abstenir de mentir, de voler, de commettre l'adultère ou de trahir ses confrères dozos » précise Hellweg. ³¹ De même, le serment à *Kontron* (ou encore *Manimory*) implique en soi une responsabilité morale de protection publique de la population, symbolisée par le sacrifice initiatique. Ainsi, un lien moral naît entre l'initié, le fétiche, les autres Dozos et tous ceux qui devront bénéficier du métier de chasseur, guérisseur ou d'agent de sécurité du Dozo. La rupture

Figure 5 : Photo de Dozo paré de ses amulettes de protection



de cet engagement se traduit par une série de mésaventures croissantes au point de devenir fatales si le contrevenant ne paye pas des amendes sacrificielles. ³²

- Ensuite le Dozo doit faire preuve de tempérance dans l'usage de la violence. Elle ne doit jamais s'exercer de façon gratuite et est strictement réglementée pour ne faire que du bien : « *La force et l'habileté ne s'expriment pas avec une violence aveugle et destructrice. Elles se conjuguent pour donner plutôt lieu à des opérations de réflexion (réflexives) qui visent généralement à réaliser quelque chose de bénéfique* ». ³³

- Enfin il doit se doter d'un arsenal de protections mystiques. Cela est capital pour repousser les influences négatives des êtres vivants auxquels il donne la mort et qui sont de l'ordre de l'invisible. L'usage de « fétiches », « talismans » et autres rituels protège et surtout donne des pouvoirs magiques. Nous synthétisons ci-dessous la description qu'en fait Youssouf Cissé. ³⁴

1. Les bains de purification et de fortification. Ils consistent en bains

rituels pris avant et après chaque partie de chasse et qui, selon leur nature « lavent le nyama » ou font que le chasseur acquiert une maturité ontologique, donc une plus

³⁰ Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme (2004), « [Le pays senoufo](#) ».

³¹ Joseph Hellweg (2009), « Hunters, Ritual, and Freedom: Dozo Sacrifice as a Technology of the Self in the Benkadi Movement of Côte d'Ivoire », *Journal of the Royal Anthropological Institute* (N.S.) 15, p. 36-56, « Before the sacrifice, the initiate's sponsor or another dozo elicits four vows (la) yengana) from the initiate: not to lie, steal, commit adultery, or betray other dozos », p. 43.

³² Joseph Hellweg (2009), *op. cit.*, p. 44.

³³ Angelo Turco (2007), *op. cit.*, p. 315.

³⁴ Youssouf Cissé (1964), *ibid.*, p. 206.

grande résistance vitale.

2. **Les fétiches.** Les chasseurs disposent de nombreux « fétiches », boli, dont certains sont soigneusement dissimulés aux regards des profanes, et chacun d'eux a une fonction bien déterminée.
3. **Les objets et formules de protection.** Pour sa protection, d'innombrables formules magiques, gris-gris, couvrent son corps, ses habits et ses armes (Voir photo ci-dessus).
 - Les amulettes, certains bracelets et bagues, peuvent avoir pour fonction :
 - de fixer, de réfléchir ou de repousser les influences extérieures ou intérieures, fastes ou néfastes à leurs porteurs,
 - de leur attirer les bonnes influences,
 - de les fortifier par leur présence,
 - de permettre à leur volonté d'agir avec intensité et efficacité.
 - siri-ku : permet au chasseur d'entraver la force vitale de ses adversaires (hommes, animaux, génies) qui, de ce fait, ne peuvent plus agir.
 - dibi (obscurité) soustrait le chasseur de la vue de ses ennemis.
 - dâka balı (qui empêche les malédictions, qui ne peut être maudit) sert à parer au mauvais oeil (nya dyugü), au mauvais sort (siri, nyagnini), aux malédictions (dâka) dirigées contre le chasseur.
 - kŷ-bı (rencontre) favorise les rencontres avec le gibier.
 - dyoloni (petite plume) accroît la chance d'abattre le gros gibier.
4. **Les bains fortifiants.** (ko : laver ; ml : tremper), les personnes, les chiens de chasse et les chevaux de guerre acquièrent une résistance telle que les balles, sabres et crocs n'arrivent pas à pénétrer leur corps.

Tout cet arsenal d'objets magiques et de pratiques occultes construit l'image d'un personnage mystique, particulièrement craint pour ses pouvoirs magiques : ubiquité, invisibilité, métamorphose, invulnérabilité aux armes... La croyance en ces pouvoirs magico-religieux, culturellement partagée, fonde la popularité, la confiance et aussi les peurs vis-à-vis des Dozos. Michel Galy, en parlant des Dozos engagés dans la rébellion ivoirienne en 2002, écrit ainsi : « ... leur attirail et leurs pratiques magico-religieuses, (...) ne sont pas sans influence, militairement efficaces car socialement partagés ».³⁵

Cette première partie a mis en évidence les fondements historiques, culturels et philosophiques de la confrérie dozo qui sont structurés autour de l'univers culturel mandingue. La confrérie est ainsi inscrite dans une trajectoire historique, un héritage culturel et spirituel mandingue définissant des fonctionnalités sociales et une identité de base qui se veut toutefois universelle. Ce substrat culturel légitime également tout un système de croyances spirituelles, morales et éthiques encadrant la pratique du « dozoya ». Ces dimensions culturelles et philosophiques constituent les référentiels de base qui déterminent les modalités de participation des associations dozos dans le champ sécuritaire en Côte d'Ivoire comme présenté dans la seconde et la troisième partie de ce rapport.

³⁵ Michel Galy (2007), « [Politologie d'une rébellion. Une « gouvernance par la violence » au Nord de la Côte d'Ivoire ?](#) », *Cultures & Conflits* 65, p. 137-155.

Partie II- De la communauté à la Nation : l'évolution de la confrérie dozo dans l'espace public en Côte d'Ivoire

Comment la confrérie dozo traditionnellement confinée aux communautés *mandingues* et *gour* (*voltaïques*) en Côte d'Ivoire a-t-elle émergé dans l'espace public ivoirien ? Quels sont les ressorts de cette évolution au niveau national ? Comment ces associations gèrent-elles leur présence dans l'espace public ? Quelles sont les contraintes au niveau légal et quelles stratégies d'adaptation déploient-elles ? En d'autres termes, quels rapports la confrérie dozo entretient-elle avec l'État ? Telles sont les questions auxquelles cette deuxième partie du rapport répond.

2.1- Socio-histoire de l'émergence des Dozos sur la scène nationale

Tout porte à croire que la crise de l'État ivoirien (économique, sécuritaire et politique) depuis plus d'une vingtaine d'années constitue l'arrière-plan de la propulsion des Dozos dans l'espace public ivoirien. C'est notamment à travers l'affaiblissement du système sécuritaire étatique et les crises politiques à répétition que les associations dozos vont progressivement construire un ancrage national.

2.1.1- Une entrée encouragée par l'État... une « police de proximité »

La Côte d'Ivoire a connu durant ses 20 premières années d'indépendance (1960-1980) une économie florissante.³⁶ Cependant le pays plonge dans une crise économique sévère à partir des années 80. L'État voit ses marges de manœuvre réduites en termes d'offres de service public, notamment dans le secteur sécuritaire pourtant fragilisé par une insécurité en constante hausse. Les statistiques des services de police rapportées par Thomas Bassett dans une étude faite sur le phénomène dozo (2004)³⁷, montrent que les attaques à mains armées, les vols de voitures et les cambriolages ont connu à l'époque une croissance significative à Abidjan, capitale abritant 20% de la population nationale et représentant à elle seule 80% du crime national. Au moins 25 braquages de voitures y sont signalés par jour. À l'intérieur du pays, les bandits dépouillent les voyageurs sur les grands axes routiers. Même dans les villages reculés des criminels armés sévissent.

Les autorités, débordées, lancent un appel pressant aux populations, les encouragent à une collaboration accrue avec les forces de sécurité publique. L'appel sera largement entendu à travers tout le pays. La mise en place de groupes de surveillance dans les quartiers des grandes villes se multiplie. C'est dans ce contexte que certains administrateurs locaux (préfets et sous-préfets) dans le Nord du pays font appel aux Dozos, dont l'une des fonctions traditionnelles est de protéger les populations.³⁸

L'engagement des Dozos répond ainsi à leur engagement sacerdotal tel qu'exprimé lors de l'initiation de chaque Dozo. Cet engagement implique un accord moral de protection des populations.³⁹ Dans la zone de Korhogo par exemple (Nord du pays), le préfet leur demande de sécuriser les routes villageoises qui sont constamment l'objet d'attaques des bandits. De même à l'Ouest du pays, le préfet de la ville de Duékoué en proie à une flambée du banditisme dans la localité associe aux patrouilles des forces officielles de sécurité des Dozos. Selon Thomas Bassett (2004), cette collaboration entre les Dozos au Nord du pays et les forces de sécurité est un succès

³⁶ Les deux premières décennies sont marquées par un taux de croissance annuel moyen de 7%, en conjonction avec des taux d'inflation relativement faibles et en l'absence de déséquilibres macroéconomiques majeurs.

³⁷ Thomas Bassett (2004), « [Containing the Donzow : the Politics of Scale in Côte d'Ivoire](#) », *Africa Today* 4, p. 31-49.

³⁸ « *Assumant leur responsabilité historique de gardiens des communautés, les dōso ont pris leurs muselières-chargeurs et leurs fusils et ont commencé à patrouiller dans les villages et villes et à tenir des check points aux grands carrefours en vue de stopper la criminalité rampante dans le nord* » écrit Thomas Bassett (2004), *ibid.*, p. 9.

³⁹ Joseph Hellweg (2009), *op. cit.*, p. 44

total. Le taux de criminalité baisse substantiellement dans les villes telles que Korhogo et Ferkessedougou.⁴⁰ Les succès engrangés par les Dozos sont fortement médiatisés (télévision nationale, journaux, etc.) au point de bénéficier d'une image très positive au sein de l'opinion. Dans le même temps, les faiblesses des forces officielles de sécurité sont sous-entendues de sorte qu'elles perdent progressivement leur crédibilité auprès des populations. Le rôle des Dozos comme forces de police auxiliaires devient ainsi une banalité du champ sécuritaire.

Cependant cet « engagement citoyen » des Dozos pour la cause publique se transformera progressivement en une offre de sécurité marchandée. En effet, à mesure que leurs prouesses sont rapportées, il naît une véritable demande surtout dans les grandes zones urbaines comme Abidjan et Bouaké où l'activité économique est plus dense et l'insécurité plus intense. Nombre de particuliers sont prêts à payer pour s'offrir une sécurité de proximité. Les Dozos s'organisent davantage pour répondre à cette demande croissante et rentable. Dans cette période il n'est pas surprenant de voir un Dozo posté devant les supermarchés, les établissements bancaires, des domiciles ou même dans un bus de transport raccordant les différentes grandes villes du pays.

Les Dozos s'affranchissent ainsi insidieusement de leur mission bénévole selon la tradition pour s'inscrire dans une dynamique de marchandisation de leur savoir-faire sécuritaire. Une évolution qui renforce et banalise davantage leur image d'agents de sécurité dans les imaginaires. Ces changements marquent par ailleurs le début d'une expansion des Dozos en dehors de leur cadre ethno-géographique. En apportant réponse aux défis sécuritaires qui se posent à l'État au niveau national, la confrérie dozo devient un acteur inattendu de la scène publique et négocie son ancrage dans le nouvel État moderne. Joseph Hellweg qui a consacré un livre au mouvement « Benkadi » en Côte d'Ivoire⁴¹, écrit que les Dozos ont su « *utiliser habilement la symbolique ancienne liée à la chasse, aux savoirs occultes et à une profonde connaissance de la nature pour se transformer en sorte d'agents supplétifs d'un État défaillant* ». ⁴²

Le recours aux Dozos comme alternative aux forces officielles de police s'installe dans la durée, prenant de l'ampleur à mesure que l'État ivoirien en crise voit son système sécuritaire s'affaiblir. Concomitamment, les Dozos deviennent de plus en plus objet d'intérêt pour les politiques dans un contexte de « brutalisation » du champ démocratique ivoirien.⁴³

2.1.2- Le rôle militaro-politique des Dozos en Côte d'Ivoire

L'engagement des Dozos dans le champ politique ivoirien est directement lié à l'instabilité politique chronique. À la mort de Félix Houphouët-Boigny⁴⁴ en 1993 un conflit de succession divise les cadres de son parti le PDCI. Il oppose Henri Konan Bédié, Président de l'Assemblée nationale à Alassane Ouattara, Premier ministre d'Houphouët-Boigny. Finalement Henri Konan Bédié accède au pouvoir selon les dispositions constitutionnelles en vertu de l'article 11 de la Constitution en vigueur.⁴⁵ En revanche le parti historique se fracture, donnant naissance au Rassemblement des républicains (RDR) créé par les partisans d'Alassane Ouattara. Confronté au rétrécissement de sa base électorale et au renforcement de l'opposition⁴⁶ dans la perspective des élections présidentielles

⁴⁰ Thomas Bassett (2004), *op. cit.*, p. 10, « *Au milieu des années 90, les dozo sont largement félicités pour avoir mis fin à la vague de crime dans le nord* ».

⁴¹ Joseph Hellweg (2011), *Hunting the Ethical State. The Benkadi Movement of Côte d'Ivoire*, University of Chicago Press, Chicago, 312 p.

⁴² Agnès Kedzierska Manzon (2014), « *Hunting the Ethical State. The Benkadi Movement of Côte-d'Ivoire (bibl.)* », *Cahiers d'études africaines* 215 | 2014, p. 2.

⁴³ Claudine Vidal (2003), « *La brutalisation du champ politique ivoirien 1990-2003* », *Revue Africaine de Sociologie*, vol. 7 n° 2, pp. 45-57.

⁴⁴ Premier Président du pays de 1960 à 1993.

⁴⁵ Constitution du 3 novembre 1963, Art. 11, alinéa 1 : « *En cas de vacance de la Présidence de la République par décès, démission ou empêchement absolu, les fonctions du Président de la République sont provisoirement exercées par une personnalité choisie au sein de l'Assemblée nationale par son président* ».

⁴⁶ Le Front Populaire Ivoirien (FPI) et le RDR fondent une alliance intitulée le « *Front Républicain* ».

de 1995, Henri Konan Bédié tente par un stratagème d'éliminer de la compétition Alassane Ouattara, son plus farouche rival. L'Assemblée nationale acquise à sa cause adopte en décembre 1994 une loi électorale (*Loi n° 94-642 du 13 décembre 1994*) imposant à tout candidat de faire la preuve de ses origines ivoiriennes.⁴⁷ Henri Konan Bédié soupçonne en effet Alassane Ouattara d'être d'origine Burkinabè. Pour protester contre cette mesure ainsi que contre la non transparence du scrutin, le RDR et le FPI de Laurent Gbagbo décrètent un « boycott actif » du scrutin. Ces élections se déroulent dans une atmosphère délétère surtout dans les zones ouest et nord du pays, bastions de l'opposition. C'est précisément dans ce contexte que certaines associations de Dozos vont faire leur entrée sur la scène politique. En effet, le parti au pouvoir va mobiliser des Dozos dans plusieurs zones du pays pour protéger ses électeurs. Malgré quelques violences enregistrées dans les zones rurales à l'Ouest et dans certaines zones urbaines⁴⁸, Henri Konan Bédié est élu en 1995 sans grande difficulté.

Toutefois le conflit opposant Bédié à Ouattara prend à nouveau de l'ampleur lorsque ce dernier prend la décision de se présenter à l'élection présidentielle de 2000. Bédié radicalise son discours et juge plus que jamais son adversaire illégitime à gouverner le pays.⁴⁹ Il se présente comme le meilleur défenseur des intérêts des Ivoiriens de souche menacés par des « pseudo-ivoiriens »⁵⁰ dont Alassane Ouattara serait le symbole. Cette propagande théorisée sous le concept d'« ivoirité »⁵¹ va progressivement fragiliser l'unité nationale. Les communautés nord du pays, majoritairement mandingue et sénoufo qui partagent avec la plupart des étrangers (Burkina Faso, Mali, Guinée) des similitudes culturelles (ethnie, religion musulmane, patronymes, etc.), sont frappées d'un doute sur l'authenticité de leur citoyenneté ivoirienne.⁵² Le parti d'Alassane Ouattara dénonce cette marginalisation et diffuse à son tour au sein des communautés du Nord du pays, tout un discours victimaire supposant leur exclusion de la nation et de la gestion des affaires de l'État. L'enjeu étant d'obtenir leur engagement dans l'arène politique.

Si en 1995 le PDCI avait utilisé à son avantage les Dozos, il fera volte-face dès lors qu'il se rendra compte que cette confrérie proche des communautés du Nord du pays pourrait être démarchée à l'avantage de son adversaire le RDR. Le ministre de l'Intérieur de l'époque prend alors des mesures vigoureuses pour interdire la présence des Dozos dans la sécurité.⁵³ Paradoxalement, cette approche va plutôt leur assurer une visibilité nationale. En prenant un ensemble de mesures publiques, en mobilisant les médias publics pour retourner l'opinion nationale contre les Dozos, le régime Bédié va plus que jamais les mettre au cœur du débat politique sur l'ivoirité. Les Dozos

⁴⁷ L'article 49 stipule, entre autres, que « nul ne peut être élu Président de la République s'il n'est âgé de 40 ans révolus et s'il n'est ivoirien de naissance, né de père et mère eux-mêmes ivoiriens de naissance » portant Code électoral. G. Opely Gadjji (septembre 1995), « Côte d'Ivoire: le code électoral de l'exclusion », *Libération*.

⁴⁸ Fahiraman Rodrigue Kone (juillet 2005), *Violences politiques à caractère communautaire et inégalités horizontales en Côte d'Ivoire de 1993 à 1999*, Mémoire de D.E.A, Université de Bouaké, 164 p.

⁴⁹ Bédié affirme dans un livre qu'il publie en 1999, *Les Chemins de ma vie*, que Alassane Ouattara est « (...) Burkinabé par son père ».

⁵⁰ Moriba Touré (2000) « Immigration en Côte d'Ivoire : la notion de « seuil tolérable » relève de la xénophobie », *Politique Africaine* 78, spécial Côte d'Ivoire, p. 75-93.

⁵¹ Moussa Fofana (2012), « L'ivoirité est une idéologie diffusée dans l'espace politique et social sous la gouvernance d'Henri Konan Bédié avec l'appui d'une classe d'intellectuels de son sérail. Elle était censée prôner la préférence nationale et la valorisation de la « culture ivoirienne ». Cependant, les discours sociaux et les pratiques se référant à cette notion cachaient mal les enjeux de positionnement politique et surtout de disqualification des adversaires. L'idéologie de l'ivoirité a permis de développer dans l'espace politique un stratagème pour évincer ainsi le principal rival politique de Bédié que fut Alassane Ouattara, l'ancien Premier ministre d'Houphouët-Boigny. Au nom de l'ivoirité, le leader du RDR fut présenté comme étranger de nationalité Burkinabé donc inapte à briguer la magistrature suprême en Côte d'Ivoire. Alassane Ouattara a par la suite pris la tête du RDR, parti soutenu par une majorité de ressortissants du Nord s'estimant victimes de l'ivoirité qui les reléguait au rang de citoyens de seconde zone. En somme, l'ivoirité fut donc essentiellement perçue comme une idéologie fabriquée pour une raison politique avec pour conséquence l'apparition de barrières sociales concrètes ou imaginées entre ivoiriens », *op. cit.*, p. 9.

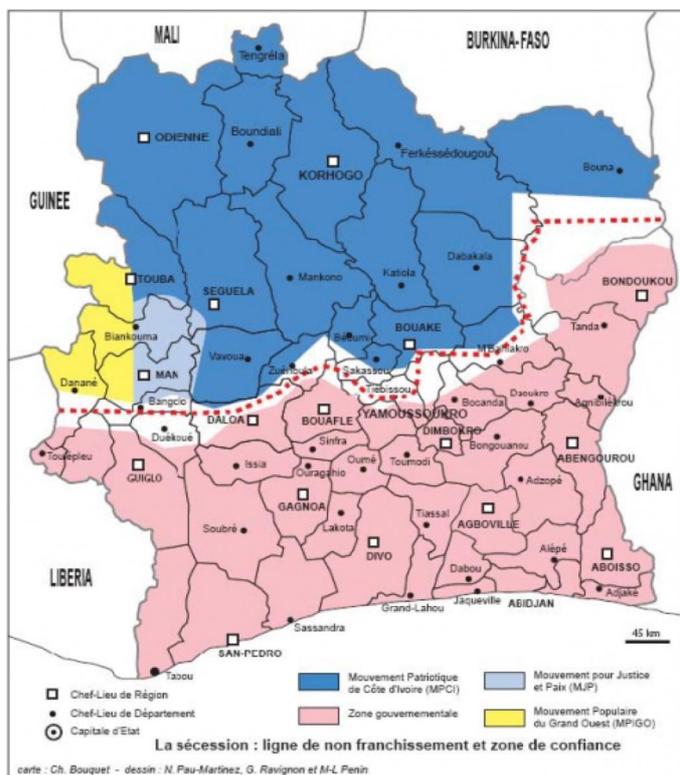
⁵² Curdiphe (2000), « L'ivoirité, ou l'esprit du nouveau contrat social du Président H. K. Bédié (extraits) », *Politique africaine* 78, spécial Côte d'Ivoire, p. 65-69.

⁵³ Nous présentons avec plus de détails ces mesures dans la suite du texte (point 2.2.1- *une activité jugée illégale*).

perdent ainsi leur neutralité dans l'espace politique et deviennent dès la seconde moitié des années 90 l'un des symboles vivant de la cristallisation identitaire du débat politique.

En 1999, Henri Konan Bédié est chassé du pouvoir par un coup d'État militaire. Toutefois le discours clivant de l'ivoirité lui survit et resurgit de façon véhémement au cœur des débats lors de la préparation des élections présidentielles de 2000. Une nouvelle Constitution⁵⁴ adoptée par référendum stipule à son article 35 que les candidats à l'élection présidentielle doivent « être ivoiriens de père et de mère, eux-mêmes ivoiriens d'origine ». Alassane Ouattara qui est particulièrement ciblé par cette clause voit sa candidature rejetée tandis que son rival d'hier, Henri Konan Bédié débarqué du pouvoir, est également interdit de compétition pour dossier non conforme. Restent dans la course le général putschiste Robert Guéi et Laurent Gbagbo opposant historique au régime PDCI et ex-allié d'Alassane Ouattara. Laurent Gbagbo est élu mais obligé de faire appel à la rue pour déloger du pouvoir le général Guéi. Ce dernier refuse de reconnaître sa défaite. Toutefois, les conditions de tenue de l'élection dont l'abstention a atteint les 63% fragilisent la légitimité du vainqueur. Laurent Gbagbo n'a rassemblé sur son nom que 19% du corps électoral.⁵⁵ Entre 2000 et 2002 le régime fait face à deux tentatives de coup d'État. Dans ce contexte tendu les Dozos, considérés

Figure 6 : Occupation territoriale des belligérants de la crise militaro-politique ivoirienne de 2002 à 2010.



Source : <https://espacepolitique.revues.org/894>

la confrérie à en croire les propos suivants de Bamba Dozo :

par les FPI comme une milice du RDR, sont interdits d'activités et font l'objet d'une violente répression :

« En 2001, lorsque Laurent Gbagbo exerce le pouvoir, il les réprime sévèrement. Les gendarmes ont fait des descentes dans des domiciles et bureaux de Dozos à Abidjan et ont assassiné leurs leaders. Les Dozos avaient peur de porter leurs vêtements dans la ville. Beaucoup fuyaient vers le Nord pour éviter la persécution. La politique de cantonnement était maintenant appliquée avec force dans un contexte sans précédent de violence étatique ».⁵⁶

Quand en 2002 éclate l'insurrection armée contre le régime de Laurent Gbagbo, des associations de Dozos s'affichent ouvertement aux côtés de la rébellion. Une mobilisation qui ferait ainsi écho aux rapports peu cordiaux existant entre le régime et

⁵⁴ République de Côte d'Ivoire, *Loi n°2000-513 du 1er août 2000 portant constitution de la Côte D'Ivoire*.

⁵⁵ Christian Bouquet (2007), « Le mauvais usage de la démocratie en Côte d'Ivoire », *L'Espace Politique* 3.

⁵⁶ Thomas Basset, (2004) *op.cit.*

« *Le pouvoir central, depuis la transition militaire de Robert Guéï⁵⁷ (...) jusqu'à la prise de pouvoir de Laurent Gbagbo (...) avait organisé une chasse sélective à l'homme ; leurs cibles préférées étaient les jeunes militaires nordistes et les chasseurs traditionnels dont ma confrérie* ». ⁵⁸

L'engagement militaire de certains leaders dozos est avant tout un acte de militantisme politique. Ces derniers se sont appropriés toute la rhétorique victimaire préalablement construite par le RDR et bien reprise par la rébellion. Les rebelles ont en effet affirmé lutter pour la pleine reconnaissance de la citoyenneté ivoirienne des populations « nordistes ». ⁵⁹ La confrérie a adhéré à ces idéaux et a justifié son investissement militaire par son « devoir historique » de défense de la communauté nordiste à laquelle elle est associée :

« *Considérant leur territoire agressé depuis longtemps, leur historique mission de protection les a conduits à s'impliquer aux côtés des éléments du MPC (actuelles Forces nouvelles). Ils ont créé leur propre section : la Compagnie des guerriers de la lumière, avec à sa tête le charismatique Bamba* ». ⁶⁰

Le « territoire agressé » auquel font référence les Dozos n'est autre que ce territoire communautaire « nordiste », traduit en langue malinké par le terme « *faso* », « le pays des pères ». La guerre fut finalement considérée par les combattants « nordistes » comme le « *faso-kélé* » explique Moussa Fofana. ⁶¹ La confrérie, « *Emblème du nord* » ⁶², a inscrit son engagement dans la continuité de la mission historique des Dozos : « ... *les chasseurs constituaient l'élite de toute armée, et on se devait de compter avec eux pendant les conflits armés plus qu'à tout autre moment* » rappelle Youssouf Tata Cissé ⁶³. Pour marquer cet élitisme, les Dozos ont constitué au sein de la rébellion ivoirienne leurs propres unités de combat avec des noms évocateurs tels que : « *Compagnie des guerriers de la lumière* », « *Bataillon mystique* » pour mettre en avant la dimension magico-religieuse de leur engagement.

En 2010, les Dozos prendront naturellement fait et cause pour le candidat du RDR, Alassane Ouattara, dans la bataille militaire l'opposant à Laurent Gbagbo, suite à la crise postélectorale. Le rôle joué pendant le conflit fait ainsi polémique. Les uns ⁶⁴ les accusent d'avoir participé aux massacres de populations supposées proches de Laurent Gbagbo. Les autres saluent cet engagement des Dozos dans le conflit qui aurait permis de faire triompher le verdict des urnes. ⁶⁵

Cette polémique est bien l'expression de l'image actuelle des Dozos dans la société ivoirienne. Une image érodée par leur prise de position à mesure de la dégradation de l'environnement politique. Leur présence dans les localités sud et ouest du pays, loin de rassurer les communautés autochtones

⁵⁷ Cette transition militaire instituée après le coup d'État militaire ayant renversé le pouvoir de Henri Konan Bédié (1993-1999), successeur de Houphouët-Boigny premier Président du pays (1960-1993), ne dura que 13 mois (du 24 décembre 1999 au 22 octobre 2000).

⁵⁸ Entretien à Bouaké avec un chef dozo ayant joué un rôle majeur dans l'organisation de la participation des Dozos à la rébellion.

⁵⁹ Selon Guillaume Soro, Secrétaire Général des Forces rebelles, « L'ivoirité est un mot dont le vrai sens ne signifie rien d'autre que : « la Côte d'Ivoire aux Ivoiriens », c'est-à-dire, en clair, à ceux qui sont originaires du Sud, les Nordistes étant considérés comme étrangers dans leur propre pays ».

⁶⁰ Cité par Gadou Dakouri (2009), « Crise ivoirienne : enjeux et sens d'une mobilisation patriotique » *Afrika focus* vol. 22 n° 2, p. 65-88.

⁶¹ Moussa Fofana (2012), *op. cit.*, p.129 .

⁶² Selon les termes de Guillaume Soro, ex-Secrétaire Général de la confrérie : Guillaume Soro (2005), « *Pourquoi je suis devenu rebelle : La Côte d'Ivoire au bord du gouffre* », Paris, Hachette, p. 91-92.

⁶³ Youssouf Cissé (1994), *op. cit.* p. 189.

⁶⁴ La plupart des Organisations des Droits Humains ayant documenté les violations lors du conflit (Amnesty International, Human Rights Watch, International Crisis Group) citent la participation des Dozos dans leur perpétration. Un rapport Nations unies a été consacré aux abus des Dozos en termes de violation des Droits Humains. ONUCI (juin 2013), « *Rapport sur les abus des Droits de l'Homme commis par des Dozos en République de Côte d'Ivoire* ».

⁶⁵ Lors d'un point de presse intitulé « Les matinales du Centre d'Information et de Communication Gouvernementale (CICG) » datant du 4 août 2011, le ministre Bruno Koné, porte-parole du Gouvernement, a déclaré à propos des Dozos : « *Il y a des gens dont on peut louer le courage et qui ont accepté de faire un combat que beaucoup d'ivoiriens n'ont pas voulu mener (...). Ces personnes ont mené un combat, il faut leur en être reconnaissant (...)* ».

généralement proches de l'opposition politique, engendre peurs et méfiances à l'égard d'un groupe considéré comme une milice du gouvernement actuel. A l'inverse, les Dozos inspirent confiance pour les populations nordistes, majoritairement sympathisantes du régime actuel. L'engagement politico-militaire a certes assuré leur visibilité nationale, mais a provoqué la perte de la confiance d'une partie de la population quant à leur neutralité politique. Cependant, sous quel statut les associations de Dozos évoluent-elles dans l'espace public en Côte d'Ivoire ? Quels rapports les associations de Dozos entretiennent-elles avec les pouvoirs publics ?

2.2- Les associations de Dozos dans l'espace public ivoirien : Entre répressions, tolérance et stratégies d'adaptation

L'évolution de la confrérie dozo en Côte d'Ivoire porte en elle les enjeux de l'histoire politique récente du pays comme nous l'avons démontré ci-dessus. Cette évolution dans l'antré du politique permet de lire également en creux l'évolution des rapports entre ces associations et l'État. Une relation oscillant entre collaboration, répression et tolérance.

2.2.1- Une activité sécuritaire au fondement légal flou

La confrérie dozo a construit sa réputation en offrant des services de sécurité aux populations. Si les associations collaborent avec les représentants de l'État dans ce domaine, cette relation repose sur une base légale floue. Il faut remonter à la période de gouvernance de Henri Konan Bédié, entre 1993 et 1999 pour comprendre cette situation. En effet, comme nous l'avons mentionné dans le point précédent, l'administration Bédié voit dans les associations de Dozos une ressource potentiellement mobilisable par son adversaire Alassane Ouattara. Son gouvernement prend une série de mesures dont l'objectif est de circonscrire le périmètre d'action des associations dozos.⁶⁶ Le 30 avril 1998, le cabinet du Président Henri Konan Bédié interdit la création de toute association de Dozos « *en dehors de la zone de savane du Centre-nord et du Nord, et plus généralement dans les zones du territoire national où cette pratique ne fait pas part des coutumes ancestrales* ». Ensuite le Président prend un décret (n°98-323 du 15 juin 1998)⁶⁷ portant Réglementation des Activités Privées de Sécurité. Trois articles limitent l'exercice de la sécurité privée par les Dozos. D'abord l'article 13 recommande que toute entreprise souhaitant investir dans la sécurité privée doit avoir au préalable mobilisé un capital de 5 millions de francs CFA (10, 000 \$), un obstacle financier difficile à surmonter pour les Dozos. Ensuite, l'article 24 impose le choix de l'uniforme de la compagnie de sécurité par l'État. Enfin le port d'armes à feu est interdit (article 30). La tenue vestimentaire et le port d'armes sont les éléments symboliques les plus visibles de l'identité dozo.

L'ensemble de ces mesures va durablement impacter le statut des associations dozos. Estimant que les Dozos étaient une milice au service du RDR et de la rébellion, le régime Gbagbo (2000-2010) maintiendra les interdictions préalablement définies par l'administration Bédié, les renforçant par une politique répressive.

L'attitude du régime Alassane Ouattara à l'égard des Dozos est bien plus ambivalente. Si officiellement le régime condamne leur implication dans la sécurité, il est davantage tolérant à leur égard. D'abord dans le cadre de la politique de Réforme du secteur de la sécurité (RSS), le gouvernement a officiellement exigé le « cantonnement des Dozos dans les régions du Nord » et « leur retour à leur activité traditionnelle de chasseurs ». Il a ainsi, à maintes occasions, publiquement appelé les Dozos « à se retirer de la sécurité ». Des décisions administratives ont été

⁶⁶ Thomas Bassett (2003), « Dangerous Pursuits: Hunter Associations (Donzo Ton) and National Politics in Côte D'Ivoire », *Africa* vol. 73 n° 1, p. 1-30.

⁶⁷ République de la Côte d'Ivoire (1998), *Décret N° 98-323 du 15 Juin 1998 Portant Réglementation des Activités Privées de Sécurité*, Présidence de la République, Conseil National de Sécurité, Abidjan.

prises dans ce sens. Le ministère de la Défense a par exemple diffusé le 05 juin 2012 auprès des autorités administratives locales une circulaire *mettant les Dozos en garde contre l'instauration de barrages routiers*.⁶⁸ De plus, le ministère a adopté au mois de juillet de la même année, une circulaire rappelant l'interdiction du port d'armes telle que relevée par le *Décret du 04 juillet 2012 portant modification du décret n° 99-183 du 24 février 1999 portant réglementation des armes et munitions*.

Toutefois ces menaces n'ont jamais été mises à exécution comme va le confirmer le rapport des Nations unies sur les abus des Dozos: « *Depuis l'expiration du délai du 30 juin 2012 en application de la circulaire interministérielle du 5 juin 2012 relative à la présence des Dozos aux barrages routiers, des Dozos continuent d'assurer impunément, dans certaines localités, des missions de police, de gendarmerie et de police administrative* ». ⁶⁹ Bien au contraire, trois organisations revendiquant chacune son assise nationale et se disputant le leadership ont conforté leur positionnement territorial : L'Association « Benkadi » ; La Fédération nationale des confréries dozos de Côte d'Ivoire (FENACODOCI) ; La Coordination des Dozos de Côte d'Ivoire (CODOZ-CI).

Alors que le responsable de l'association « Benkadi », la plus grande des trois, n'avait pu obtenir dans les années 90 une reconnaissance légale pour sa société de sécurité, un agrément lui sera officiellement délivré par les services de la Direction de la surveillance du territoire (DST) en 2013. Cette décision n°051/MEMIS du 05 décembre 2013 lui agréa la « qualité de dirigeant de l'entreprise privée de sécurité, « Société de sécurité Mandémory services » en abrégé S.S.M-Services » comme on peut le lire sur la copie de l'agrément ci-dessous :

⁶⁸ La circulaire dit ceci : « Des individus, se réclamant de la confrérie des « Dozos », ont essaimé l'ensemble du territoire national. Arborant des armes à feu, assurant la police administrative, encadrant des manifestations publiques, ils érigent des barrages routiers et se substituent aux agents de police judiciaire. » Ce texte rappelle « que l'exercice de ces missions est régi par des textes spéciaux et relève exclusivement de la Police nationale, de la Gendarmerie et de la Justice » et précise que « en conséquence, à partir du 30 juin 2012, toute personne n'appartenant pas aux Forces armées ou à la Police Nationale et prise en flagrant délit de contrôle routier sera interpellée et, le cas échéant, fera l'objet de poursuites judiciaires ».

⁶⁹ ONUCI, OHCHR (juin 2013), *op.cit.*

MINISTÈRE D'ÉTAT
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DE LA SÉCURITÉ

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

DIRECTION DE LA SURVEILLANCE
DU TERRITOIRE

DECISION N° 051 /MEMIS/DST DU 05 DEC 2013 PORTANT
AGREMENT EN QUALITE DE PERSONNEL DE DIRECTION DE L'ENTREPRISE
PRIVEE DE SECURITE SOCIETE DE SECURITE MANDEMORY SERVICES

LE DIRECTEUR DE LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE

- Vu la constitution,
- Vu le code du travail
- Vu la loi N°2002-03 du 03 janvier 2002 relative à l'identification des personnes et du séjour des étrangers en Côte d'Ivoire telle que modifiée par la loi N°2004-303 du 03 Mai 2004 et par la décision N°2005-02/PR du 15 Juillet 2005,
- Vu le décret 2005-73 du 03 Février 2005 portant réglementation des activités privées de sécurité et de transport de fonds,
- Vu le décret N°2012-1119 du 22 Novembre 2012 portant nomination des membres du Gouvernement,
- Vu l'arrêté N°150/MS/CAB du 02 Mars 2007 portant délivrance de l'agrément des personnels des entreprises privées de sécurité et de transport de fonds,
- Vu la demande du requérant,
- Vu les conclusions de l'enquête de moralité,

DECIDE

Article-1:

Est agréé en qualité de Dirigeant de l'entreprise privée de sécurité « SOCIETE DE SECURITE MANDEMORY SERVICES » en abrégé S.S.M-SERVICES

Le nommé : **BAMBA MAMATOU**

Né le 29 Juillet 1961 à BOUAKE

Fils de BAMBA LAMINE et de BAMBA SITA

Nationalité : Ivoirienne Domicile : Bouaké quartier tollakouadiokro.

Article-2 :

Toute violation des lois et règlements en vigueur entraînera l'application d'une des sanctions prévues à l'article 50 du décret N°2005-73 du 03 Février sans préjudice des poursuites pénales ou civiles en la matière.

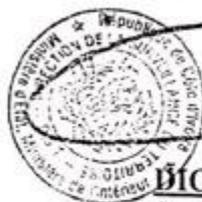
Article-3 :

Le Sous-directeur des Entreprises Privées de Sécurité et de Transport de Fonds est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ampliation :

- MEMIS — 01
- MD — 01
- DGNP — 01
- Intéressé — 01
- Chrono — 01

Fait à Abidjan, le 05 DEC 2013



BIOMANDE INZA

Chacune des autres associations assure disposer d'autorisations légales, sans toutefois en avoir fait la preuve lors de nos enquêtes. Ce qui justifie qu'elles organisent parfois des rassemblements publics de Dozos dans différentes régions du pays où elles ont des sections locales. De plus, le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité s'est lui-même chargé d'organiser le secteur en proposant aux Dozos de se fédérer en une structure nationale unique (*nous décrivons cette tentative d'organisation au point suivant : 2.2.2*).

Cette attitude du régime actuel, en apparence ambiguë, cache mal sa sympathie vis-à-vis d'acteurs ayant ouvertement pris fait et cause pour lui et qui pourraient être des alliés fidèles en cas de contestation violente du régime. Dans les faits le régime reste conciliant mais garde toujours officiellement « une rhétorique convenue » à l'égard des Dozos. Tout comme les régimes antérieurs, il estime que les Dozos « doivent retourner à leur travail initial », « se consacrer à leurs activités originelles en évitant de vouloir accompagner les forces régulières » comme disait le Président de la République en janvier 2014.

La rhétorique du retour aux « activités originelles des Dozos » entendues comme « la culture de la chasse », s'accompagne également d'un discours de « cantonnement des Dozos » dans leur aire ethno-géographique du Nord. Ces discours réifient le « dozoïa » à une réalité culturelle dont les fonctions sont restées inchangées depuis plusieurs siècles et exclusivement pratiquées par les communautés du Nord de la Côte d'Ivoire. Cette lecture passéiste de la culture nous paraît déconnectée de la réalité. La culture est avant tout une ressource stratégique de l'action. Elle est mobilisée par les acteurs sociaux en fonction des enjeux du contexte dans lequel ils évoluent. Ce contexte est constamment en mutation et induit de nouveaux usages de la culture, garantissant son renouvellement et sa mutation sur la base de l'existant.

Le phénomène dozo en Côte d'Ivoire en témoigne éloquemment. D'abord l'investissement sécuritaire des Dozos est un construit historique nourri par les défis du contexte. Les Dozos ont saisi des fenêtres d'opportunités ouvertes par la défaillance de l'appareil sécuritaire étatique. En manipulant habilement la symbolique ancestrale, les croyances populaires à leurs supposés pouvoirs mystiques et le capital vertu dont ils sont affabulés, ils ont réussi à imposer leur offre sécuritaire.

Ensuite, les communautés ethniques du Nord de la Côte d'Ivoire sont depuis plusieurs décennies majoritairement installées dans les zones forestières du Sud et de l'Ouest. Ces « nordistes » du Sud sont les principaux vecteurs de l'expansion de la culture dozo en dehors de son cadre géographique originel. Il paraît bien difficile de contenir le phénomène dans le Nord du pays sans se risquer à restreindre la liberté de mouvement des populations. Enfin, le *dozoïa* s'affranchit progressivement du cadre exclusivement mandingue. La multiplication des adhésions de planteurs de cacao d'ethnie baoulé à la confrérie, surtout à l'Ouest du pays en témoigne. Une adhésion dictée, de l'avis d'un responsable d'ONG des droits de l'Homme à Duékoué, par les enjeux sécuritaires et fonciers en cours dans la région :

*« Normalement quand on parle de Dozos ce sont des Malinkés et des Senoufos. Mais aujourd'hui il y a beaucoup de Baoulé, d'Agni, de Gouro et Mossi qui sont devenus Dozos. En réalité c'est un choix pour les protéger contre l'insécurité à laquelle ils font face dans les campements reculés surtout en période de vente du cacao. Mais la vraie raison c'est pour protéger les acquis face aux menaces d'expulsion des terres de la part des autochtones. Ils savent bien que les autochtones ont une grande peur des Dozos, ils craignent leurs pouvoirs mystiques. Donc c'est une stratégie pour ne pas que les terres leur échappent ».*⁷⁰

⁷⁰ Entretien du 30 juin 2015 à Duékoué.

2.2.2- Structuration des associations nationales des Dozos

La confrérie dozo en Côte d'Ivoire est sujette à des processus d'organisation interne et externe révélateurs d'un double mouvement de « *bureaucratization par le bas et par le haut* » au sens où l'entend Jean-François Bayart.⁷¹ Le mouvement de bureaucratization par le bas relève d'une dynamique propre aux associations du secteur tandis qu'à l'inverse, celui du haut rend compte d'une volonté du pouvoir actuel de centralisation et de contrôle de ces associations.

Bureaucratization par le bas. La confrérie est actuellement segmentée à l'échelle nationale en trois grandes associations (Benkadi ; FENADECOCI ; CODOZCI) couvrant majoritairement des zones géographiques particulières du territoire national. Les leaders de ces associations revendiquent tout de même chacun une assise nationale.

- 1- « Benkadi » : Créée en 1989, elle se présente comme la plus ancienne organisation de Dozos de Côte d'Ivoire, légalement reconnue. Le leadership national de cette association est disputé par deux chefs dozos. Chacun d'eux exerce en réalité son influence sur une zone géographique dans laquelle il préside un ensemble de sections locales. Le premier, Bamba Mamoutou, réclamant à son actif près de 3600 membres, est l'un des pionniers de l'association « Benkadi ». Bamba Mamoutou fut le leader dozo le plus actif au sein de la rébellion ivoirienne. Il se présente comme celui qui a organisé, au début de l'insurrection en 2002, la participation de milliers de Dozos à la rébellion.⁷² Le second chef de « Benkadi » se nomme Soro Nagalourou. Ce dernier est basé dans la ville de Korhogo et étend son influence sur toutes les sections locales de la zone septentrionale du pays (d'Ouest en Est). Selon ce dernier, « On ne peut parler de vrai Dozo que dans le Nord. Normalement il ne devrait pas y avoir d'associations de Dozos au Sud. Moi je représente le chef de tous les Dozos au Nord ».⁷³
- 2- La Fédération nationale des confréries dozos de Côte d'Ivoire (FENACODOCI) fut créée en septembre 2011 après la crise postélectorale. Elle est l'œuvre de Dosso Sory, un ancien proche de Bamba Mamadou de « Benkadi ».⁷⁴ La fédération réclame 28 000 membres et déclare sur sa page Facebook⁷⁵ que : « *La Fenacodoci a pour seul but de travailler au développement économique et social de ses membres tout en faisant la promotion de ce riche patrimoine culturel qu'est le dozo* ». Sa zone d'influence se situe surtout dans les régions du Bélier, Sud-Comoe, N'zi, Iffou et Loh- Djiboua. Le président de la Fédération, Dosso Sory, a affirmé lors d'une cérémonie d'installation de son représentant local à Odienné (Nord-Ouest du pays) le 13 avril 2012, la création de la Société nationale d'intervention rapide (SNIR) pour le compte des Dozos.⁷⁶
- 3- La Coordination des Dozos de Côte d'Ivoire (CODOZ-CI) - Créée en mai 2010 par Moussa Touré, Commandant à la retraite de la Marine nationale de Côte d'Ivoire. Ce

⁷¹ « La cité bureaucratique en Afrique subsaharienne » dans Béatrice Hibou dir. (2013), *La bureaucratization néolibérale*, La Découverte, Paris, p. 291-313. Une thèse sur ce processus d'organisation bureaucratique dans la société ivoirienne, prenant en compte le cas des associations de Dozos est actuellement en préparation. Voir Kamina Diallo (mai 2017), *La cité bureaucratique post-conflit en Côte d'Ivoire. Analyse de la bureaucratization par le haut et par le bas de la société ivoirienne sous l'effet des politiques de "Désarmement, Démobilisation et Réinsertion" des combattants*.

⁷² Entretien du 6 novembre 2015 à Bouaké.

⁷³ Entretien du 22 janvier 2016 à Korhogo.

⁷⁴ Bamba Mamadou a affirmé lors de notre entretien qu'il est celui qui a initié Dosso Sory au Dozo : « *C'est moi qui ai égorgé le poulet de Sory. Il était auprès de moi pendant la crise ici à Bouaké. A la fin des combats à Abidjan en 2011, c'est moi qui l'ai mis à la tête de tous les Dozos à Abobo. Je lui ai demandé de me représenter à Abidjan. Mais quelques temps après, j'ai appris que Sory a créé une association et il délivre même des cartes de membres* ».

⁷⁵ <https://www.facebook.com/Fenacodoci-388338217973690/>

⁷⁶ ONUCI (juin 2013), *ibid.*, p. 26.

dernier a collaboré avec Bamba Mamoudou de Benkadi pendant la période de la rébellion. L'association revendique environ 5.000 membres principalement dans les régions de Agneby-Tiassa, des Grands Ponts, de la Nawa, de San Pedro et Gboklé (voir carte ci-dessous).

Les trois associations ont pratiquement un même modèle de maillage du territoire qui laisse voir un bureau central national auquel sont rattachées des structures locales, correspondant à l'organisation territoriale administrative du pays. Cependant, la structuration interne de la confrérie rend compte d'une sorte d'hybridation entre mode d'organisation bureaucratique et modèle traditionnel d'organisation de la confrérie (*donso-ton*) : sont apparues dans les associations les fonctions de « président national » et de « secrétaire des Dozos ». ⁷⁷

Figure 7 : Rencontre du ministre de l'Intérieur et de la Sécurité avec toutes les confréries le 1er Novembre 2013 à Abidjan.



Une bureaucratisation par le haut forcée par l'État.

Les tentatives de contrôle des Dozos au sein d'une structure nationale unique remontent aux années 90, et aboutirent à la création d'une association dénommée « Afrique environnementale ». ⁷⁸ Cette tendance d'organisation de la confrérie au profit de l'État s'est récemment observée à la suite de la crise postélectorale. Déterminé à « mettre de l'ordre au sein de la confrérie dozo considérée par certains comme une milice tribale à la solde du pouvoir », le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité a encouragé dès 2012, l'ensemble des associations à se fondre en une seule. Le ministère a ainsi facilité l'organisation d'au moins quatre grandes rencontres en vue d'aboutir à cet objectif. Le 13 décembre 2012, une de ces rencontres

s'est tenue à Korhogo. Le directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur va clairement afficher les intentions du gouvernement lors de cette réunion :

« Désormais, les Dozos auront un cadre unique de gestion qui est le « Benkadi de Vandougou ». Cette association de Dozos, la plus ancienne en Côte d'Ivoire, va donc regrouper toutes les autres qui existent. Il reviendra à cette association d'élaborer, sous la houlette des chefs dozos ou dozoba, les textes qui vont régir les Dozos. Ensuite, les Dozos seront recensés sur le territoire national avec le concours des autorités préfectorales et les responsables de la confrérie. Ce recensement a pour but, de constituer une base de données biométriques et d'identifier les armes utilisées par chaque Dozo en vue d'avoir une traçabilité. A l'issue de l'identification, des cartes de Dozos seront délivrées par l'État à ceux qui le méritent ». ⁷⁹

Cette volonté de mettre en place une structure unique contrôlable par l'administration va se heurter à une première difficulté : celle du choix d'un président national. Chacun des leaders en compétition

⁷⁷ Bamba Mamoudou : « À l'origine, la fonction de président des Dozos n'existait pas. L'on ne parlait que de dozoba ou de dozocontigui, c'est-à-dire celui qui est à la tête de l'organisation des Dozos. Mais, aujourd'hui, pour que le mouvement aille de l'avant dans la modernité, il faut des interfaces avec les autorités étatiques qu'elles soient politiques ou religieuses. C'est en regard à cette situation que nous avons institué le terme de président ».

⁷⁸ L'association « Afrique Environnementale » était présidée par un Malinké, l'Ambassadeur Fanny Inza et M. Moussa Touré, l'actuel président de la CODOZ-CI et commandant retraité de la Marine nationale, en assurait la vice-présidence.

⁷⁹ Soir info (décembre 2012), « [Voici les décisions prises à propos des Dozos à Korhogo](#) ».

au niveau national voulant être placé à la tête. La rencontre de Korhogo décidera ainsi qu'il n'y aurait pas un poste de président des Dozos mais un patriarche faisant figure d'autorité morale. Le 29 mars 2013 se tiendra à San-Pedro, dans le Sud-Ouest du pays, une autre rencontre qui permettra de désigner un patriarche. Koné Noumoukié, âgé de 80 ans sera institué comme le chef suprême des Dozos de Côte d'Ivoire. Toutefois, cette désignation n'a pas calmé les divisions internes au sein du groupe. On peut clairement affirmer que l'administration a finalement échoué à mettre en place ce cadre national unique des Dozos. Chaque organisation garde son indépendance jusqu'à présent. On peut attribuer cet échec à au moins deux réalités :

- 1- Le marché de la sécurité privée génère des avantages financiers certains pour les leaders. Bamba Mamoudou a déclaré lors de notre entretien qu'il avait plus de 1.500 Dozos engagés comme agents de sécurité dans la Société de Sécurité Manimory. « Les contrats que nous concluons sont à au moins 100 mille francs CFA par mois pour chaque agent placé ». Si l'entreprise a un minimum de 500 en poste, cela voudrait dire qu'elle génère un revenu de 50 millions (84 mille\$ USD) le mois à répartir. Par ailleurs, les associations bénéficient des faveurs des autorités politiques enclines à faire des dons. En 2010 par exemple, dans la période pré-électorale, l'association Benkadi de Korhogo va bénéficier, de la part de certains leaders politiques et militaires, de plusieurs dons financiers :

« C'est le Président Gbagbo qui nous a donné les 5 000 000 francs CFA pour l'acquisition d'un siège pour notre confrérie. Ensuite le commandant Fofié Kouakou Martin de la zone 10 des Forces nouvelles nous a donné 8 000 000 francs CFA suivis des 5 000 000 du président du RDR ; Alassane Dramane Ouattara et le Premier ministre viennent de nous donner un véhicule 4*4 ».

- 2- Au-delà des enjeux économiques, il n'est pas exclu que les rivalités entre leaders politiques parrainant l'une ou l'autre association des Dozos maintiennent les divisions internes. Guillaume Soro, ex-chef de la rébellion et actuellement président de l'Assemblée nationale, affirme de plus en plus son ambition présidentielle. Une ambition qui suscite des tensions avec certains cadres du RDR ; le parti au pouvoir, notamment Hamed Bakayoko, ministre de la Défense. Ces deux personnages importants de l'État sont chacun proches de tendances rivales au sein de la confrérie. Bamba Mamoutou est jugé proche de Guillaume Soro⁸⁰ tandis que Dosso Sory de la FENACODOCI semble entretenir des relations privilégiées avec Hamed Bakayoko.⁸¹

Le cheminement des Dozos dans l'espace public national est un cheminement qui s'est fait par la sécurité. Du rôle de supplétif des forces de sécurité publique au rôle de milice engagée dans le combat politique, les Dozos ont marqué et continuent de marquer de leurs empreintes le secteur de la sécurité en Côte d'Ivoire. Le troisième chapitre de ce rapport documente et analyse les influences de la confrérie sur le champ sécuritaire ivoirien.

⁸⁰ Bamba a représenté les Dozos au secrétariat général des Forces nouvelles. Il a également occupé des fonctions au cabinet de Guillaume Soro alors que ce dernier était Premier ministre.

⁸¹ Le nom d'Hamed Bakayoko apparaissait au départ en tant que parrain sur les cartes des membres de l'association. Voir ONUCI (juin 2013), « [Rapport sur les abus des Droits de l'Homme commis par des Dozos en République de Côte d'Ivoire](#) ».

Partie III- Influences au sein du système formel de sécurité

Plusieurs associations évoluant au niveau national comme local sont présentes sur le terrain de la sécurité. Comment les systèmes normatifs décrits dans les pages précédentes influencent-ils ou fonctionnent-ils au sein du système de sécurité en Côte d'Ivoire ?

3.1- La spécificité de l'offre sécuritaire dozo : une offre entre croyances magico-religieuses et valeurs éthiques

Qu'est-ce qui caractérise l'offre sécuritaire dozo dans le système de sécurité en Côte d'Ivoire ? Sur quelles ressources s'est construite cette offre ? Nous nous sommes référés aux discours ordinaires tenus sur les Dozos en Côte d'Ivoire pour documenter ces interrogations. Ces discours révèlent un imaginaire social construit autour d'un ensemble de croyances communément partagées par les communautés ethniques ivoiriennes. La rhétorique du magico-religieux, en bonne place dans cet univers agit comme le mécanisme structurant de l'offre de sécurité dozo. L'anthropologue et historienne Marie Miran-Guyon, auteur d'un livre sur le « mysticisme » dans la crise ivoirienne précise le « sens ivoirien » du mot en écrivant ceci : « ... il désigne toutes les forces inscrites dans le monde de l'invisible, du caché, du secret, de l'ésotérique ». ⁸² En ce sens, le Dozo est considéré comme un personnage mystique. Rappelons-le, la doctrine ascétique du dôsoya invite l'adepte à rechercher constamment la pureté pour se prémunir contre les forces maléfiques auxquelles il est davantage exposé du fait de son métier. Cette exigence impose un modèle de vie exemplaire mais aussi l'observance rigoureuse d'un ensemble de pratiques magico-religieuses permettant d'avoir des pouvoirs surnaturels (mystiques). Nos enquêtes auprès des populations non mandé de l'Ouest de la Côte d'Ivoire, notamment Guéré et Bété confirment la croyance aux pouvoirs mystiques des Dozos : « On a peur des Dozos parce qu'il paraît que ce sont des gens très mystiques. Si tu tires sur eux les balles ne rentrent pas dans leur corps. Quelqu'un que tu frappes avec une machette et ça ne rentre pas, c'est clair que toi-même tu vas avoir peur de lui ». ⁸³

Les croyances aux pouvoirs magico-religieux des Dozos sont bien ancrées dans les imaginaires des communautés de l'Ouest d'autant plus qu'elles trouvent leur référent dans les cultures locales nous apprend Marie Miran-Guyon. Chez les peuples « Wê » de l'Ouest il existe des « sociétés secrètes » similaires à la confrérie dozo, notamment la « société des hommes-panthères ». La chercheuse se fonde sur les travaux fort détaillés de l'anthropologue Bony Guiblêhon qui a bien montré comment le recours aux pratiques « mystiques » fut une constante chez les combattants dits « pro-Gbagbo », notamment les miliciens de l'ethnie « Wê » pendant les crises militaro-politiques en Côte d'Ivoire :

« ... [III] rapporte que dans le village de Bâ, un non-initié du nom de Oulai en 2002 a demandé les fétiches des hommes-panthères pour se rendre invisible aux yeux des combattants rebelles. Aussi, certains jeunes ont recours à ces mêmes 'fétiches' pour se rendre invulnérables contre les balles des ennemis lors des combats. On assiste également à la confection par des hommes-panthères d'un dispositif de protection : flèches empoisonnées, 'gilet pare balles', amulettes aux bras, aux pieds, apprentissage des techniques de camouflage, des potions magiques, des feuilles à mâcher pendant les combats, etc. Ainsi il n'est pas surprenant de rencontrer des jeunes combattants drapés de la tête aux pieds d'une muraille de 'fétiches', bouclier qui protège son porteur et le rend

⁸² Marie Miran-Guyon (2015), *Guerres mystiques en Côte d'Ivoire : religion, patriotisme, violence (2002-2013)*, Karthala, p. 34.

⁸³ Entretien réalisé le 26 juin.

invulnérable. Ce dernier peut et doit, donc, affronter la mort, avec la certitude d'en sortir vainqueur ». ⁸⁴

Ce que cette comparaison révèle pour notre étude est que l'offre sécuritaire dozo a pris forme dans un environnement culturel déjà fortement marqué par des croyances au mysticisme en général et au pouvoir magico-religieux en particulier. La confiance aux Dozos ou encore les peurs qu'ils inspirent reposent sur cette croyance partagée au mystique. Un membre de la communauté guéré à Duékoué a raconté le succès local des Dozos dans les années 90 grâce à leurs pouvoirs mystiques qui ont permis de ramener la sécurité dans la ville en proie au banditisme :

« Les Dozos sont de grands chasseurs qui ont des fétiches pour contrecarrer cette histoire des braqueurs. Dans les années 90, c'est le préfet de la ville qui nous a sauvés des braquages et du banditisme ici en envoyant les Dozos. C'est pourquoi, l'année où l'administration a demandé aux Dozos de ne plus sécuriser les populations, Guéré comme Malinké ont organisé une marche ensemble ici pour dire au préfet qu'ils ne voulaient pas qu'on retire les Dozos de la sécurité. ». ⁸⁵

Selon nos enquêtes, le Dozo jouit ainsi d'une image fortement positive. Il est considéré comme vertueux, courageux, proche de la communauté, intègre et digne de confiance, un ensemble de valeurs directement inscrit dans son engagement initiatique de protéger les populations. ⁸⁶ Il a le sens du devoir, le souci de protection de tous même au prix de sa vie. Il n'hésite pas à affronter le danger quel qu'il soit, quelque soit le lieu et quelque soit l'heure : « Actuellement dans notre quartier il y a un Dozo qui veille la nuit. J'ai son numéro de téléphone et je peux l'appeler à n'importe quelle heure de la nuit et il est présent. Pourtant si j'appelle un policier à cette heure il ne viendra jamais » ⁸⁷ nous confiait un interviewé à Duékoué. Lors de nos entretiens, lorsque nous cherchions à savoir l'opinion des interviewés sur les abus des Dozos cités dans la presse, le consensus se dégageait sur le fait que ces personnes n'étaient pas de « vrais Dozos » mais des « faux Dozos ». L'idée reste fortement partagée que les « vrais Dozos » sont des personnes vertueuses et soucieuses du respect de leur engagement à protéger les autres, même au prix de leur vie : « Quand c'est « gâté » [en situation d'urgence sécuritaire], les gendarmes comme les policiers sont les premiers fuyards. Or les Dozos foncent ; ils sont 'lavés' pour cela. Ce qui fait qu'ils sont plus forts que les policiers ». ⁸⁸ Toutefois, le parti pris de certains Dozos pour les autorités politiques actuelles lors de la sanglante crise postélectorale en 2010 a fortement contribué à remodeler l'image positive du Dozo dans les représentations sociales des populations autochtones, plutôt proches de l'ancien régime. Accusés d'avoir participé dans les zones forestières de l'Ouest aux violences à l'encontre des autochtones, la présence des Dozos nourrit parfois sentiments de peurs et méfiances vis-à-vis de groupes considérés comme une milice au service des intérêts du régime en place, dans un contexte politique encore fortement polarisé.

3.2- Les influences au sein de l'appareil formel de sécurité

À l'issue du dénouement de la crise postélectorale, le nouveau gouvernement a affiché sa volonté de reconstruire une armée jugée républicaine. La décision fut prise, entre autres, de réaffirmer d'intégrer une partie des troupes de l'ex-rébellion dans l'armée régulière et les corps paramilitaires (Douanes et eaux et forêts). ⁸⁹ Une analyse sociologique de la composition ethnique des structures opérationnelles et hiérarchiques de l'armée actuelle laisse transparaître une influence majeure des communautés mandingues au niveau des postes tant décisionnels que tactiques. Moussa Fofana

⁸⁴ Bony Guibléhon (2007), *Ressources anthropologiques en temps de guerre : violence dans la fraternité des hommes-panthères*, p. 23.

⁸⁵ Entretien avec un membre de la communauté autochtone Guéré de Duékoué le 30 juin 2015 à Duékoué.

⁸⁶ Joseph Hellweg (2009), *op. cit.*

⁸⁷ Entretien du 30 juin 2015 avec un responsable d'ONG à Duékoué.

⁸⁸ Entretien avec un jeune ex-combattant le 29 juin 2015 à Duékoué.

⁸⁹ Lire sur la question, l'article de Moussa Fofana (juin 2011), « Des Forces nouvelles aux Forces Républicaines de Côte d'Ivoire : Comment une rébellion devient républicaine », *Politique africaine* 122, p. 161- 177.

faisait déjà remarquer que « Les jeunes combattants de la rébellion du MPCCI à l'origine, sont en majorité ressortissants du Nord. Ils sont ainsi issus des sous-groupes ethniques Mandé et Gur (voltaïques) de cette partie du pays ». Il ajoute que : « Lorsque l'accord de paix de Ouagadougou décide de reconstruire une armée républicaine avec l'intégration des ex-combattants des FAFN, il entérine l'entrée en masse de ces vagues de jeunes nordistes dans l'armée. Ce sont donc 11000 combattants mobilisés au départ sur la base de revendications identitaires qui seront retenus dans une armée dont la composition ethnique en sera affectée ».

Cette référence identitaire au cœur de l'appareil sécuritaire nous paraît décisive pour comprendre certaines dimensions de l'influence de la confrérie dans le système officiel de sécurité. Deux niveaux sont perceptibles selon nos enquêtes. Le premier se rapporte aux influences informelles de la mystique dozo au sein des forces de sécurité. Le second montre les interactions entre Dozos et acteurs de l'appareil officiel de sécurité.

3.2.1- Les pratiques magico-religieuses dozos au sein des forces de sécurité

Les pratiques magico-religieuses en lien avec les Dozos sont bien vivantes au sein des forces de sécurité. Cette réalité remonte déjà aux premiers moments de l'entrée de la confrérie dans le champ sécuritaire. Les prouesses des Dozos avaient motivé certains gendarmes et policiers pour se faire initier dans le Nord du pays, auprès des membres de la confrérie, pour « être invulnérables aux balles et aux armes blanches ». Cette tendance se poursuivrait si l'on s'en tient au propos du secrétaire de la Confrérie Traditionnelle des Dozos de Côte d'Ivoire rencontré à Daloa :

« Il y a certains éléments de l'armée qui viennent nous voir. Ils disent ceci : 'Comme je suis dans l'armée, je suis toujours en contact avec les armes, je souhaite que tu me donnes des protections'. On aide beaucoup de jeunes soldats comme ça ».

Rappelons par ailleurs que sous la rébellion, la confrérie dozo avait déjà une influence notable au sein de l'entité militaire. Cette influence était visible à deux niveaux et répondait aux croyances et imaginaires des soldats. Premièrement, les Dozos, directement engagés sur les théâtres d'opération intervenaient en tant que « préparateurs mystiques des batailles ». Lors d'un entretien avec un ex-soldat rebelle à Bouaké⁹⁰, ce dernier nous explique que ce rôle consiste à faire « une consultation spirituelle » préalable auprès des fétiches des Dozos afin d'identifier les dangers potentiels lors des combats. En fonction du verdict de la consultation, des prescriptions sacrificielles sont recommandées. En général il s'agit de l'immolation d'animaux (coq de couleur rouge, bélier, etc.) pour honorer les divinités tutélaires des Dozos (« Sanin et Kontron ») et demander leurs faveurs au combat.⁹¹ Dans chaque zone militaire de la rébellion, une unité des Dozos existait et procédait au même rituel sacrificiel. Deuxièmement, les Dozos intervenaient dans la « préparation mystique du combattant ». Moussa Fofana nous en donne un aperçu⁹² : « La décision de s'enrôler est, dans la plupart des cas, soit précédée ou suivie par un itinéraire marqué par la « recherche » d'amulettes ou de pratiques magico-religieuses diverses entrant dans la « préparation » du candidat à l'enrôlement. La « préparation » a pour objectif de procurer au combattant un dispositif de protection occulte censé le rendre invulnérable aux balles. (...) L'acquisition des bagues, des bracelets, des ceintures de cuir et de plusieurs autres formes d'amulettes communément appelées « gbagbadji »⁹³ par les jeunes, est d'une grande importance autant dans la décision d'enrôlement que

⁹⁰ Entretien tenu en octobre 2016.

⁹¹ Une explication qui rejoint le « sens éthique » du sacrifice dozo tel que l'explique Joseph Hellweg (2009), *op. cit.*, « Dozos describe their sacrifices as ethical attempts to overcome the fear and danger involved in caring for themselves and others », p. 41

⁹² Moussa Fofana (2012) *op. cit.* p. 118-120.

⁹³ « Gbagbadji » : Terme conçu à partir du malinké par les jeunes pour désigner les amulettes et procédés magico-religieux réputés protéger contre les balles ennemies pendant les combats.

dans celle d'aller sur un front de combats ». C'est dans ce cadre qu'un nombre important de soldats se sont faits initier, précédés par la plupart de leurs commandants.

Guillaume Soro, Chef de la rébellion, explique dans le texte ci-dessous, comment les croyances et les imaginaires associés au savoir-faire mystique des Dozos ont efficacement influencé la détermination des soldats aux combats :

*« La tradition veut notamment qu'ils soient capables de se rendre invisibles. (...) Beaucoup de nos combattants vont vaillamment au front, convaincus que les balles de l'ennemi ne pourront pas percer leur poitrine ou que la compagnie des Dozos vaudrait le paradis à ceux qui tomberaient (...). Leur réputation de bravoure et d'endurance est formidable (...). A un moment, vous rencontriez des Dozos dans la garde rapprochée de chaque chef rebelle. Pour tout dire, si vous demandez à certains de nos soldats de choisir entre un fusil et un Dozo, beaucoup se tourneront sans hésitation vers le Dozo. Psychologiquement, les Dozos ont été d'un apport inestimable (...) ».*⁹⁴

Les ex-soldats de la rébellion reversés dans l'armée régulière et rebaptisés aujourd'hui Forces armées de Côte d'Ivoire (FACI) restent fortement attachés à cet univers de croyances associées à la culture du Dozo. De l'avis d'un soldat avec qui nous avons échangé à Bouaké, le recours aux protections mystiques est un fait ordinaire parmi les soldats : « Je vais te dire, que ce soit les soldats de l'ex-rébellion comme ceux qu'on appelait avant loyalistes, tous font confiance au pouvoir des Dozos. Tout le monde a un petit fétiche sur lui : amulettes, bagues, etc. Dès qu'il y a une alerte ou lorsqu'on doit aller en intervention, tu vois qu'ils portent les objets censés les protéger sous leurs tenues, aux bras comme sur les doigts ».⁹⁵

La confrérie dozo compte des adeptes au sein même de la hiérarchie militaire. Les plus connus sont les colonels Zakaria Koné et Ousmane Chérif, ex-chefs de guerre de la rébellion et tous deux commandants d'unités opérationnelles. Ousmane Chérif est depuis janvier 2017 le commandant en chef du 1^{er} Bataillon des Commandos Parachutistes. Le colonel Zakaria Koné est considéré au sein de la confrérie dozo comme un « dozo-ba », c'est-à-dire un chef dozo ayant atteint un haut niveau. Il occupe en même temps depuis janvier 2017 le poste de Commandant de l'unité de soutien du Bataillon d'artillerie sol-sol (BASS) de l'Armée de terre. Il est le symbole même de cet alliage entre Dozo et soldat de l'armée régulière.

Figure 8 : Photo du lieutenant-colonel Zakaria Koné, commandant en second du bataillon blindé de la caserne d'Akouédo, également Donso-Fa (chef dozo).



3.2.2- Les collaborations entre associations de la confrérie et acteurs de l'appareil sécuritaire : une collaboration « officiellement officieuse »

Les discours des plus hautes autorités du pays tendent à démentir toute collaboration entre l'État et les Dozos dans le champ sécuritaire. Cette posture reste purement théorique. Si les autorités militaires et policières ne sont pas prolixes sur cette collaboration, les leaders des associations de Dozos multiplient aisément les exemples de collaboration comme pour mettre en exergue leur importance dans le maintien de sécurité publique et surtout insidieusement dénoncer « l'hypocrisie » des officiels comme on peut le lire dans le témoignage suivant :

⁹⁴ Guillaume Soro (2005), *Pourquoi je suis devenu rebelle*, op. cit., p. 91-92.

⁹⁵ Entretien avec un soldat de rang de l'armée régulière basé à Bondoukou, 17 juillet 2015 à Abidjan.

« Les gens nous considèrent comme des forces illégales. Mais quand ça chauffe on devient des forces légales. Les gens collaborent avec nous. Comme j'ai dit, officiellement on ne nous voit pas. Mais on agit avec eux. Nous avons des contacts réguliers avec le commandant de la gendarmerie et le préfet de police ». ⁹⁶

Nous avons toutefois pu recueillir quelques éléments d'enquêtes corroborant bien cette collaboration. Deux témoignages d'administrateurs locaux exerçant dans des localités du pays peuvent être retenus en ce sens. Le premier soutient que l'implication des Dozos dans la sécurité locale est de nature à dissuader la criminalité, comme souligné par l'expérience qu'il a vécue :

« Une décision du Ministère de l'Intérieur est venue pour nous informer que les Dozos ne doivent plus participer à la sécurité. Moi j'ai réuni les Dozos de ma circonscription et je leur ai donné la nouvelle officiellement. Ces derniers se sont exécutés effectivement. Mais je vous assure que les semaines et mois qui ont suivi j'avais tous les problèmes en matière d'insécurité. Les vols à domicile, les braquages sur les axes les plus fréquentés, etc. se sont multipliés. Finalement, j'ai discrètement reçu les chefs des Dozos pour demander à nouveau leur soutien. Cela a été efficace. Vous savez, les bandits et autres voleurs ont peur des Dozos ». ⁹⁷

Tout comme le premier qui montre comment le « réalisme sécuritaire » local justifie la collaboration entre administrateurs et Dozos, le second témoignage fait davantage lumière sur toute la subtilité mise en œuvre par les autorités locales pour trouver les solutions négociées entre les positions officielles et la réalité locale.

« Lorsque j'étais en fonction dans une localité près de Sassandra, j'ai des administrés d'un petit village éloigné dans la forêt qui sont venus me voir en disant ceci : « Commandant, vraiment on voudrait que tu nous aides à faire venir des Dozos dans notre village pour garantir la sécurité. Il y a trop de « coupeurs de route » sur la route qui va dans le village. Tu dois nous aider. Dans les autres villages il y a des Dozos et ils sont en paix ». Je leur ai fait remarquer que normalement c'est interdit que les Dozos fassent la sécurité et que je ne pouvais pas les aider. Mais ils pouvaient faire une demande par écrit pour m'informer officiellement. Moi j'ai laissé faire et ils ont effectivement pris attache avec des Dozos. J'ai reçu leur chef à mon bureau et je lui ai donné des consignes claires pour que lui et ses éléments collaborent avec la gendarmerie. Les populations croient en eux, surtout que nous, on n'a pas toujours à notre disposition les forces publiques ». ⁹⁸

Cette collaboration effective entre les Dozos et les autorités locales semble efficace et bien appréciée à certains endroits par les autorités sécuritaires. Une reconnaissance officielle symbolisée par un diplôme d'honneur fut remise par exemple à la section des Dozos de Korhogo en 2012. On lit ceci sur le diplôme :

Figure 9 : Diplôme d'honneur reçu par l'association des Dozos de Korhogo de la part du Préfet de police pour leur appui à la sécurité.



⁹⁶ Chef de la confrérie des Dozos à Daloa.

⁹⁷ Propos tenu lors d'une séance de formation d'une ONG féminine aux méthodes de gestion des conflits en février 2015 à Abidjan.

⁹⁸ Entretien du 15 juin 2015 à la sous-préfecture de Daloa.

« Le préfet de police du District des Savanes a le plaisir de livrer à Monsieur Soro Nangalourou, Président des Dozos, ce diplôme d'Honneur pour toutes les actions constantes et remarquables de la confrérie des Dozos en faveur de la Préfecture de Police des Savanes au titre de l'année 2012 ». Cette reconnaissance est ainsi le signe tangible de la collaboration à la base. Elle traduit ainsi, comme mentionné plus haut, un certain réalisme et un pragmatisme dans la gouvernance sécuritaire locale.

L'ancrage communautaire des associations de Dozos constitue un atout considérable dans le cadre d'une politique sécuritaire de proximité, surtout là où les Dozos jouissent encore d'une image très positive. Nombre de responsables locaux en charge de la sécurité se reportent ainsi à cette réalité pour justifier cette collaboration jugée gagnante à certains endroits.

Par ailleurs, les Dozos sont presque toujours officieusement présents aux côtés des forces de sécurité en cas d'intervention d'envergure. Au cours de l'année 2012 par exemple, les FRCI ont subi une série d'attaques meurtrières aux frontières du Liberia, Ghana et à Abidjan. Les Dozos ont combattu « l'ennemi » aux côtés des forces régulières. Plus récemment, plusieurs informations rapportées dans la presse en lien avec la menace terroriste en Côte d'Ivoire laissent à penser que la présence de Dozos venus spontanément proposer leurs services a été tolérée à proximité du théâtre des opérations et ils ont ensuite participé aux opérations de ratissage. Nous reprenons ci-dessous un article du site d'information KOACI.COM, qui décrit bien, avec photo à l'appui la participation des Dozos dans le dispositif sécuritaire déployé lors de l'intervention contre le groupe de terroristes *al Marabitoune*, qui a mené une attaque sur la plage de grand Bassam le 13 mars 2016 :

« Dimanche après l'attaque djihadiste, tous les agents de sécurité se sont joints aux forces de l'ordre pour opérer une série de ratissages au quartier « France », parmi lesquels les chasseurs traditionnels « dozos », comme constaté sur place par KOACI.COM. Certains sillonnaient les petites allées au niveau de la mairie de la ville et les principales artères du quartier pris d'assaut par les hommes en armes, tandis que d'autres essayaient de recueillir des informations ici et là auprès des rescapés. Ils étaient traditionnellement habillés de leur gris-gris et cela n'avait pas l'air de gêner quiconque ». « Quand les tirs ont commencé certains étaient déjà là et ont pris position » confirme une habitante des lieux. « Ils mettaient les gens à l'abri, et déconseillaient à plusieurs de prendre des risques ».

À l'arrivée d'un nouveau contingent des forces spéciales au niveau de l'hôtel France, les Dozos étaient également visibles. Certains s'introduisant dans la file des soldats déployés dans les zones stratégiques pour poursuivre les opérations de ratissage. Nul doute la confusion et le niveau d'insécurité obligeaient les forces spéciales et les Dozos à opérer conjointement. Une autre preuve que toute la Côte d'Ivoire était mobilisée pour contrer les ennemis dimanche à Bassam ».

Figure 10 : Dozo aux côtés des Forces de sécurité publique



3.3- Les abus imputés à la confrérie des Dozos

L'implication des Dozos dans la sécurité est très polémique en Côte d'Ivoire et a été l'objet de vifs débats entre les forces politiques du pays, relayées par une presse très partisane. Elle a pris une dimension internationale eu égard au rôle politique des Dozos dans le conflit ivoirien. Mais ce sont surtout leurs abus rapportés par nombre d'organisations des droits humains qui ont projeté les Dozos au-devant de la scène. Au sortir de la crise, la plupart des rapports produits sur les abus des droits humains indexent les Dozos parmi les préparateurs. A titre d'exemple, la Commission Nationale d'Enquête mise en place par le gouvernement ivoirien à la fin a conclu que: « *Sur 632 violations du droit à la vie regroupées dans «Divers auteurs», 200 cas relevés dans le Guémon et le Haut-Sassandra sont imputés aux chasseurs traditionnels connus sous l'appellation de Dozos* ». ⁹⁹ Selon le rapport de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), datant du 6 décembre 2013, « *entre mars 2009 et mai 2013, les Dozos ont tué au moins 228 personnes et en ont blessé 164. Et ils auraient arrêté ou détenu illégalement 162 victimes* ». Amnesty International les accuse dans son rapport de mai 2011 d'avoir participé, en mars 2011, aux côtés des Forces Républicaines de Côte d'Ivoire aux « massacres de centaines d'habitants d'ethnies Guéré ». ¹⁰⁰ La même organisation dénonce « les extorsions de fonds » de la part des Dozos tout en relevant que l'impunité des Dozos est due à leur proximité avec les autorités politiques (Voir encadré ci-dessous). Un rapport du WANEP-Côte d'Ivoire, « Amplification de la circulation des armes légères et de petit calibre par la confrérie des chasseurs traditionnels « dozos » en Côte d'Ivoire : défis et enjeux sécuritaires » estime que les Dozos sont des vecteurs pour la circulation des armes.

Les Dozos : une force de police autoproclamée qui rançonne les populations

Au lendemain de la victoire des FRCI, les Dozos se sont imposés - avec l'accord et l'appui des autorités politiques et militaires - comme une force de police et de maintien de l'ordre et ce, moyennant une contribution financière imposée aux populations locales. La délégation d'Amnesty International a ainsi constaté que, dans la région de Duékoué, les Dozos avaient installé des barrages sur plusieurs pistes et contrôlaient l'accès aux villages. De nombreux habitants ont confirmé être régulièrement l'objet de racket et d'extorsion de la part des Dozos. Une personne habitant un village non loin de Duékoué a dit à Amnesty International : « Quand on va en ville à vélo ou à moto, on est contraint de payer au barrage érigé par les Dozos. Les cyclistes paient 500 francs CFA [0,70 euro] tandis que les motocyclistes doivent s'acquitter de la somme de 1 000 francs CFA [1,5 euro]. Si on n'a pas payé à l'aller, on est obligé de payer au retour. Dans le cas où on ne peut pas payer, ils saisissent les vélos et les motocyclettes. » De même, dans le quartier Père Thête, à Duékoué, Amnesty International a appris que les Dozos réclamaient 300 000 francs CFA (environ 450 euros) par mois à la population pour assurer la sécurité de la zone. Les responsables dozos ont justifié la réclamation de cette somme en déclarant que dix Dozos assuraient la sécurité de ce lieu et qu'il fallait payer 30 000 francs CFA par Dozo. Suite à la protestation des populations, des négociations ont eu lieu et finalement les habitants ont accepté de payer 250 000 francs CFA, le commandant local des FRCI payant la différence. Cette relation de partenariat entre les Dozos et les FRCI a été reconnue et revendiquée par le responsable de la sécurité des Dozos à Duékoué lors d'une rencontre avec la délégation d'Amnesty International, le 29 septembre 2012 : « Nous sommes associés avec les FRCI afin d'assurer la sécurité de la région. Nous faisons des patrouilles la nuit et lorsque nous procédons à des arrestations, nous remettons les prisonniers aux FRCI. Nous ne

⁹⁹Commission Nationale d'Enquête (juillet 2012), « [Rapport d'enquête sur les violations des Droits de l'Homme et du droit international humanitaire survenues dans la période du 31 octobre 2010 au 15 mai 2011.](#) »

¹⁰⁰ Amnesty International, (mai 2011), « ["Ils ont regardé sa carte d'identité et l'ont abattu". Retour sur six mois de violence postélectorale en Côte d'Ivoire](#) ».

rançons pas la population locale ».

Le soutien apporté par les FRCI aux Dozos est particulièrement inquiétant car cette milice n'a aucun statut juridique en tant que force de l'ordre ou force de sécurité en Côte d'Ivoire. Les Dozos ne sont pas régis par un cadre juridique et ne sont pas expressément tenus de rendre des comptes aux représentants du gouvernement. Lors d'une rencontre avec le ministre ivoirien de la Défense, Paul Koffi Koffi, le 3 octobre 2012, à Abidjan, la délégation d'Amnesty International a fait part de sa préoccupation de voir les Dozos assumer des tâches de maintien de l'ordre. Le ministre a réagi en précisant que le gouvernement avait publié, le 5 juin 2012, une circulaire interministérielle « relative à la présence des « Dozos » aux barrages routiers ». Cette circulaire constate que « des individus, se réclamant de la confrérie des « Dozos », ont essaimé l'ensemble du territoire national. Arborant des armes à feu, assurant la police administrative, encadrant des manifestations publiques, ils érigent des barrages routiers et se substituent aux agents de police judiciaire. » Ce texte rappelle « que l'exercice de ces missions est régi par des textes spéciaux et relève exclusivement de la Police Nationale, de la Gendarmerie et de la Justice » et précise que « en conséquence, à partir du 30 juin 2012, toute personne n'appartenant pas aux Forces armées ou à la Police nationale et prise en flagrant délit de contrôle routier sera interpellée et, le cas échéant, fera l'objet de poursuites judiciaires ». Trois mois après la publication de cette circulaire, la délégation d'Amnesty International a pu constater sur le terrain que ces directives étaient restées lettre morte.

Source : Amnesty International février 2013, « La loi des vainqueurs : La situation des Droits de l'Homme deux ans après la crise.

L'ampleur des rapports documentant les abus des membres de la confrérie traduit une autre face du poids de ces associations dans le paysage sécuritaire ivoirien. Le rôle des Dozos dans ce système suscite bien des polémiques à mettre en relation avec l'engagement tendancieux de la confrérie dans le champ politique ivoirien.

Certains les considèrent comme une milice au service du pouvoir, bénéficiant de toute impunité, et remettant en cause leur réputation de personnes neutres au service de tous les citoyens. D'autres en revanche, saluent l'appui considérable qu'ils apportent à la sécurisation des populations dans les zones rurales et urbaines, là où l'État et ses services de police sont inopérants contre le grand banditisme.

Quelle que soit l'opinion, la question de la responsabilité de ces associations vis-à-vis de la loi reste fortement posée. Cette responsabilité se pose également au niveau des mécanismes de fonctionnement de la confrérie dans un cadre qui s'est affranchi de l'espace communautaire. Comment concilier les défis du cadre national avec les exigences éthiques et morales de la confrérie ?

Cette question doit être une préoccupation pour les leaders de la confrérie qui tendent à se dérober facilement en estimant qu'« *aucun membre ne peut avoir commis de tels crimes, compte tenu du code moral strict de la confrérie des Dozos* » suggérant que de tels actes délictueux seraient le fait de « faux Dozos ». Ce discours est en réalité adossé à la conception même de la notion de sanction au sein de la confrérie. Les mécanismes de sanctions sont perçus sous l'angle de l'éthique personnelle. Toute rupture du serment d'engagement pour le bien engendre inéluctablement des représailles pouvant entraîner la mort du contrevenant : « Qu'un Dozo fasse entorse à son serment, Manimory le punira avec une série d'accidents de chasse, de plus en plus sévères jusqu'à s'avérer fatals s'il ne fait pas des sacrifices réparateurs. Les initiations des Dozos fondent ainsi les obligations des Dozos à vivre dans une relation éthique à la mort ».¹⁰¹

¹⁰¹ Hellweg (2009), *op. cit.*, p.44.

Ces abus interrogent également la responsabilité juridique d'associations ayant une assise légale floue et évoluant au gré des contextes politiques tout en continuant d'investir le champ sécuritaire. Cette situation rend compte des manœuvres de manipulation de la confrérie par le politique et participe de sa délégitimation au niveau des populations. La mise à l'écart des Dozos du système formel ne constitue-t-elle pas finalement en soi un risque sécuritaire ?

Conclusion

Cette recherche sur la confrérie dozo en rapport avec la question sécuritaire en Côte d'Ivoire a permis de mettre en évidence le caractère multidimensionnel du phénomène dozo. En plus de la profondeur historique et de l'épaisseur culturelle qu'évoque la confrérie dozo, son association avec la problématique sécuritaire ivoirienne permet d'éclairer sous un angle original l'histoire politique récente du pays. L'une des premières questions de cette recherche fut d'identifier les logiques sociales qui structurent l'identité des associations de Dozos. Les associations de Dozos en Côte d'Ivoire sont avant tout adeptes d'une confrérie de chasseurs traditionnels reflétant, du point de vue anthropologique, une institution socio-culturelle propre aux traditions de l'aire culturelle Mandé répandue en Afrique de l'Ouest. L'institution fonde sa légitimité à la fois sur une expérience historique et culturelle ainsi que sur une chaîne de valeurs, de principes et de croyances relevant du symbolisme religieux. Comment cette institution de type communautaire a-t-elle pu s'affranchir du cadre local pour jouer un rôle dans la sécurité au niveau national ? L'affaiblissement de l'appareil sécuritaire de l'État et l'instabilité politique chronique du pays ont créé une structure d'opportunité sécuritaire savamment exploitée par les associations de Dozos. En s'appuyant sur la symbolique culturelle, religieuse et l'imaginaire historique, les Dozos ont su construire un consensus au sein des populations sur l'efficacité de leur offre sécuritaire. Toutefois l'engagement politique de certaines associations de Dozos au compte de la rébellion armée dans un contexte national polarisé autour des identités ethniques a fini par éroder l'image d'acteurs sécuritaires neutres et politiquement indépendants. Comment les associations dozos évoluent-elles dans l'espace public ? Quels sont les défis et stratégies d'adaptation ? Les réponses à ces questions montrent que les associations dozos tout en exerçant dans un environnement politique contingent et un cadre légal flou, négocient astucieusement leur ancrage dans l'espace public. Ces stratégies d'adaptation laissent transparaître une hybridation organisationnelle entre logique de fonctionnement traditionnel de la confrérie et logique d'organisation administrative selon les exigences de l'État moderne. Enfin, l'étude a permis de relever les influences des Dozos sur le système sécuritaire officiel. Les imaginaires et croyances associés aux Dozos, le positionnement des adeptes de la confrérie dans le système sécuritaire et les collaborations officieuses entre autorités sécuritaires et la confrérie à maints endroits sont autant d'éléments témoignant de l'influence de la confrérie dans le système sécuritaire officiel. La description des abus imputés aux Dozos a permis de mettre également en évidence l'implication des Dozos dans la production de l'insécurité et de soulever la question de leur responsabilité juridique face à de tels abus.

Si l'investissement sécuritaire dozo en Côte d'Ivoire ne peut se comprendre qu'à la lumière de l'histoire politique récente du pays, il devient évident que les modèles de structuration des associations de Dozos au niveau national se diffusent dans d'autres pays avec le recentrage sur des questions sécuritaires comme le souligne pertinemment Hagberg.¹⁰² Quelles sont les collaborations entre les associations de Dozos au niveau sous-régional ? Le modèle organisationnel des Dozos de

¹⁰² Sten Hagberg (2010), « Political Decentralization and Traditional Leadership in the Benkadi Hunters' Association in Western Burkina Faso », *Africa Today*, p. 55.

Côte d'Ivoire fut inspiré, selon Mamoutou Bamba¹⁰³, de l'exemple de la confrérie dozo du Mali, confirmant les liens transfrontaliers entre Dozos au niveau régional.

Quelles sont les implications sécuritaires de telles solidarités transfrontalières ? Nous avons mentionné que le substrat culturel mandingue crée un maillage de relations sociales dans une grande partie des pays de l'Afrique de l'Ouest sous influence de l'aire culturelle mandingue. Ce maillage facilite également une interconnexion entre toutes les associations de Dozos. Nos entretiens avec certains leaders dozos, nous ont révélé qu'il y a des rencontres périodiques sous une forme culturelle (cérémonies collectives) entre associations venues du Mali, du Ghana et du Burkina. Comment fonctionnent les mécanismes de coordination et d'organisation de ces rencontres ? Quelles implications peuvent avoir ces solidarités sur la construction des politiques sécuritaires à l'échelle régionale ?

¹⁰³ « (...) Quand on parle d'association de Dozos aujourd'hui, il faut savoir que c'est au Mali que nous sommes allés apprendre cela. Comme nous étions proches de la frontière malienne vers Odienné, nous allions chaque mois aux rencontres mensuelles de l'association régionale des Dozos de Yorobadougou, une région du Mali. (...). On s'est rendu compte que les Dozos maliens étaient très bien organisés. Ils sont tous regroupés au sein d'une seule association nationale appelée « Confrérie des Dozos du Mali ». Cette association a des regroupements par région. On a vraiment apprécié ce système d'organisation. On leur a demandé de nous accompagner dans la mise en place d'une association du même type. Ils sont donc venus ici et on a fait une grande réunion d'installation de notre association. C'est moi qui ai donné le nom « Association des Chasseurs Benkadi », ce qui veut dire en malinké « on est tous ensemble ». Entretien du 6 novembre 2015 à Bouaké.

Annexes

ANNEXE I

LA CHARTE DE KOUROUKAN FOUGA

Les représentants du Mandé primitif et leurs alliés, réunis en 1236 à Kouroukan Fouga (actuel cercle de Kangaba en République du Mali) après l'historique bataille de Kirina ont adopté la charte suivante pour régir la vie du grand ensemble mandingue.

I - DE L'ORGANISATION SOCIALE:

Article 1^{er} : La société du grand mandé est divisée en seize (16) porteurs de carquois, cinq (5) classes de marabouts, quatre (4) classes de nyamakalas. Chacun de ces groupes a une activité et un rôle spécifiques.

Article 2 : Les nyamakalas se doivent de dire la vérité aux Chefs, d'être leurs conseillers et de défendre par le verbe les règles établies et l'ordre sur l'ensemble du royaume.

Article 3 : Les morikandas Lolu (les cinq classes de marabouts) sont nos maîtres et nos éducateurs en islam. Tout le monde leur doit respect et considération.

Article 4: La société est divisée en classes d'âge. A la tête de chacune d'elles est élu un chef. Sont de la même classe d'âge les personnes (hommes ou femmes) nées au cours d'une période de trois années consécutives.

Les Kangbès (classe intermédiaire entre les jeunes et les vieux) doivent être conviés pour participer à la prise des grandes décisions concernant la société.

Article 5: Chacun a le droit à la vie et à la préservation de son intégrité physique. En conséquence, toute tentation d'enlever la vie à son prochain est punie de la peine de mort.

Article 6: Pour gagner la bataille de la prospérité, il est institué le Kön'gbèn Wölö (un mode de surveillance) pour lutter contre la paresse et l'oisiveté.

Article 7: Il est institué entre les mandenkas le sanankunya (cousinage à plaisanteries) et le tanamanyöya (forme de totémisme). En conséquence, aucun différend né entre ces groupes ne doit dégénérer, le respect de l'autre étant la règle.

Entre beaux-frères et belles-sœurs, entre grands-parents et petits-enfants, la tolérance et le chahut doivent être le principe.

Article 8: La famille KEITA est désignée famille régnante sur l'empire.

Article 9: L'éducation des enfants incombe à l'ensemble de la société. La puissance paternelle appartient en conséquence à tous.

Article 10: Adressons-nous mutuellement les condoléances.

Article 11: Quand votre femme ou votre enfant fuit, ne le poursuivez pas chez le voisin.

Article 12 : La succession étant patrilinéaire, ne donnez jamais le pouvoir à un fils tant qu'un seul de ses pères vit.

Ne donnez jamais le pouvoir à un mineur parce qu'il possède des liens.

Article 13: N'offensez jamais les nyaras.

Article 14: N'offensez jamais les femmes, nos mères.

Article 15: Ne portez jamais la main sur une femme mariée avant d'avoir fait intervenir sans succès son mari.

Article 16: Les femmes, en plus de leurs occupations quotidiennes doivent être associées à tous nos gouvernements.

Article 17: Les mensonges qui ont vécu 40 ans doivent être considérés comme des vérités.

Article 18: Respectons le droit d'aînesse.

Article 19: Tout homme a deux beaux-parents: les parents de la fille que l'on n'a pas eue et la parole qu'on a prononcée sans contrainte aucune. On leur doit respect et considération.

Article 20: Ne maltraitez, pas les esclaves, accordez leur un jour de repos par semaine et faites en sorte qu'ils cessent le travail à des heures raisonnables. On est maître de l'esclave et non du sac qu'il porte.

Article 21: Ne poursuivez pas de vos assiduités les épouses: du Chef, du voisin, du marabout, du féticheur, de l'ami et de l'associé.

Article 22: La vanité est le signe de la faiblesse et l'humilité le signe de la grandeur.

Article 23: Ne vous trahissez jamais entre vous. Respectez la parole d'honneur.

Article 24: Ne faites jamais du tort aux étrangers.

Article 25: Le chargé de mission ne risque rien au Mandé.

Article 26: Le taureau confié ne doit pas diriger le parc.

Article 27: La jeune fille peut être donnée en mariage dès qu'elle est pubère sans détermination d'âge. Le choix de ses parents doit être suivi quel que soit le nombre des candidats.

Article 28: Le jeune homme peut se marier à partir de 20 ans.

Article 29: La dote est fixée à 3 bovins: un pour la fille, deux pour ses père et mère.

Article 30: Venons en aide à ceux qui en ont besoin.

II - DES BIENS:

Article 31: Il y a cinq façons d'acquérir la propriété: l'achat, la donation, l'échange, le travail et la succession. Toute autre forme sans témoignage probant est équivoque.

Article 32: Tout objet trouvé sans propriétaire connu ne devient propriété commune qu'au bout de quatre ans.

Article 33: La quatrième mise-bas d'une génisse confiée est la propriété du gardien.

Article 34: Un bovin doit être échangé contre quatre moutons ou quatre chèvres.

Article 35: Un œuf sur quatre est la propriété du gardien de la poule pondeuse.

Article 36: Assouvir sa faim n'est pas du vol si on n'emporte rien dans son sac ou sa poche.

III - DE LA PRESERVATION DE LA NATURE:

Article 37: Fakombè est désigné Chef des chasseurs. Il est chargé de préserver la brousse et ses habitants pour le bonheur de tous.

Article 38: Avant de mettre le feu à la brousse, ne regardez pas à terre, levez la tête en direction de la cime des arbres.

Article 39: Les animaux domestiques doivent être attachés au moment des cultures et libérés après les récoltes. Le chien, le chat, le canard et la volaille ne sont pas soumis à cette mesure.

III - DISPOSITIONS FINALES:

Article 40: Respectez la parenté, le mariage et le voisinage.

Article 41: Tuez votre ennemi, ne l'humiliez pas.

Article 42: Dans les grandes assemblées, contentez vous de vos légitimes représentants et tolérez-vous les uns les autres.

Article 43: Balla Fassèkè KOUYATE est désigné grand Chef des cérémonies et médiateur principal du Mandé. Il est autorisé à plaisanter avec toutes les tribus en priorité avec la famille royale.

Article 44: Tous ceux qui enfreindront ces règles seront punis. Chacun est chargé de veiller à leur application.

ANNEXE II

LE « SERMENT DES CHASSEURS OU LA CHARTE DU MANDEN NOUVEAU »

« Le Manden fut fondé sur l'attente et l'amour, la liberté et la fraternité ». Cela signifie qu'il ne saurait y avoir de discrimination éthique ni raciale au Manden. Tel fut le sens de notre combat. Par conséquent, les enfants de Sanené et Kontron font à l'adresse des douze parties du monde et au nom du Manden tout entier, la proclamation suivante :

1. **Les chasseurs déclarent :**

Toute vie (humaine) est une vie. Il est vrai qu'une vie apparaît à l'existence avant une autre vie. Mais une vie n'est pas plus « ancienne », plus respectable qu'une autre vie. De même qu'une vie n'est pas supérieure à une autre vie.

2. **Les chasseurs déclarent :**

Toute vie étant une vie, tout tort causé à une vie exige réparation.

Par conséquent :

Que nul ne s'en prenne
gratuitement à son voisin,
Que nul ne cause de tort à son
prochain,
Que nul ne martyrise son
semblable.

3. **Les chasseurs déclarent :**

Que chacun veille sur son prochain,
Que chacun vénère ses géniteurs,
Que chacun éduque comme il se doit ses enfants,
Que chacun « entretienne », pourvoie aux besoins des membres de sa famille.

4. **Les chasseurs déclarent :**

Que chacun veille sur le pays de ses pères, par pays ou patrie, faso,
Il faut entendre aussi et surtout les hommes. Car « tout pays, toute terre qui verrait les hommes disparaître de sa surface deviendrait aussitôt nostalgique ».

5. **Les chasseurs déclarent :**

La faim n'est pas une bonne chose, l'esclavage non plus n'est pas une bonne chose, Il n'y a pas de pire calamité que ces choses-là, dans ce bas monde.

Tant que nous détiendrons le carquois et l'arc, la faim ne tuera plus personne au Manden,

Si d'aventure la famine venait à sévir ? ; la guerre ne détruira plus jamais de village pour y prélever des esclaves. C'est dire que nul ne placera désormais le mors dans la bouche de son semblable pour aller le vendre. Personne ne sera non plus battu, à fortiori mis à mort, parce qu'il est fils d'esclave.

6. **Les chasseurs déclarent :**

L'essence de l'esclavage est éteinte ce jour, « D'un mur à l'autre » ; d'une frontière à l'autre du Manden ; La razzia est bannie à compter de ce jour au Manden.

Les tourmentes nées de ces horreurs sont finies à partir de ce jour au Manden ; Quelle épreuve quel tourment !

Surtout lorsque l'opprimé ne dispose d'aucun recours. L'esclave ne jouit d'aucune considération nulle part dans ce monde.

7. **Les Anciens nous disent :**

« L'homme en tant qu'individu, fait d'os et de chair, de moelle et de nerfs, de peau couverte de poils et de cheveux, se nourrit d'aliments et de boissons. Mais son « âme », son esprit vit de trois choses :

- Voir ce qu'il a envie de voir,
- Dire ce qu'il a envie de dire,
- Et faire ce qu'il a envie de faire.

Si une seule de ces choses venait à manquer à l'âme humaine, elle en souffrirait, et s'étiolerait sûrement.

En conséquence, les chasseurs déclarent :

- Chacun dispose désormais de sa personne,
- Chacun est libre de ses actes,
- Chacun dispose désormais des fruits de son

travail.

Tel est le serment du Manden.

A l'adresse des oreilles du monde entier.

Traduction : Professeur Youssouf Tata Cissé.

Bibliographie

Ouvrages et articles scientifiques

Akindès Francis (2007), « La crise ivoirienne ou la réinvention risquée d'une nation. », *Repère International*, p. 11-36.

Akindès Francis & Fofana Moussa (2011), « Jeunesse, idéologisation de la notion de « patrie » et dynamique conflictuelle en Côte d'Ivoire », Francis Akindès dir., *Côte d'Ivoire : la réinvention de soi dans la violence*, CODESRIA, Dakar, p. 213-249.

Amselle Jean-Loup (2011), « L'Afrique a-t-elle « inventé » les Droits de l'Homme ? », *Syllabus Review* 2(3), p. 446-463.

Arseniev Vladimir (2007), « [Les chasseurs dōso du Mali à l'épreuve du temps](#) », *Afrique contemporaine* 3/2007, n° 223-224, pp. 341-361.

Bassett Thomas J. (2004), « Containing the Donzow : the Politics of Scale in Côte d'Ivoire », *Africa Today* 4, p. 31-49.

Bassett Thomas J. (2005), « Card-Carrying Hunters, Rural Poverty, and Wildlife Decline in Northern Côte d'Ivoire », *The Geographical Journal*, vol. 171, n° 1, p. 24-35.

Bayart Jean-Francois (2013) « La cité bureaucratique en Afrique subsaharienne », in Béatrice Hibou dir., *La bureaucratisation néolibérale*, La Découverte, Paris, p. 291-313.

Camara Sory (1975), *Gens de la parole. Essai sur la condition et le rôle des griots dans la société Malinké*, Mouton, Paris, 358 p.

Cissé Youssouf Tata (1964), « Notes sur les sociétés de chasseurs malinké », *Journal de la Société des Africanistes* 34, p. 175-226.

Cissé Youssouf Tata (1994), *La confrérie des chasseurs Malinké et Bambara : mythes, rites et récits initiatiques*, Nouvelles du Sud, Ivry, 392 p.

Cissé Youssouf Tata (2006), « La confrérie des chasseurs de l'Ouest Africain, une histoire plus que millénaire » entretien réalisé et publié par Soninkara.com - Le portail du peuple Soninké (Sénégal, Mali, Mauritanie, Gambie).

Condé Alpha (1974), *Les sociétés traditionnelles mandingues*, Centre régional de documentation pour la tradition orale, Niamey, 238 p.

Curdiphe (2000), « L'ivoirité, ou l'esprit du nouveau contrat social du Président H. K. Bédié (extraits) », in *Politique africaine* 78, spécial Côte d'Ivoire, pp. 65-69.

Fofana Moussa (juin 2011), « Des Forces nouvelles aux Forces Républicaines de Côte d'Ivoire : Comment une rébellion devient républicaine » *Politique africaine* 122, pp. 161-178.

Fofana Moussa (2012), *Ethnographie des trajectoires sociales des jeunes enrôlés dans la rébellion en Côte d'Ivoire*, Thèse de Doctorat, Université de Bouaké, 334 p.

Galy Michel (janvier 2007), « [Politologie d'une rébellion. Une « gouvernance par la violence » au Nord de la Côte d'Ivoire ?](#) », *Cultures et Conflits* 65, pp. 137-155.

Guibléhon Bony (2007), *Ressources anthropologiques en temps de guerre : violence dans la fraternité des hommes-panthères*, L'Harmattan, Paris, 174 p.

Kedzierska Manzon Agnès (2014), « Hunting the Ethical State. The Benkadi Movement of Côte-d'Ivoire (bibl.) », *Cahiers d'études africaines* 215 | 2014.

Hagberg Sten (2004), « Political Decentralization and Traditional Leadership in the Benkadi Hunters' Association in Western Burkina Faso », *Africa Today*, vol. 50, n° 4, pp. 51-70.

Hellweg Joseph (2009), « Hunters, Ritual, and Freedom: Dozo Sacrifice as a Technology of the Self in the Benkadi Movement of Côte d'Ivoire », in *Journal of the Royal Anthropological Institute* (N.S.) 15, pp. 36-56.

Hellweg Joseph (2011), *Hunting the Ethical State. The Benkadi Movement of Côte d'Ivoire*, Chicago, University of Chicago Press, 312 p.

Konan Bédié Henri (1999), *Les Chemins de ma vie*, Plon, Paris, 248 p.

Miran-Guyon Marie (2015), *Guerres mystiques en Côte d'Ivoire : religion, patriotisme, violence (2002-2013)*, Karthala, 367 p.

Nguessan Jérémie (2006), « La carte des langues en Afrique crée-t-elle des frontières identitaires ? », *Tropisme des frontières, Approche pluridisciplinaire*, Tome 1, Paris, L'Harmattan, pp.163-177.

Radcliffe-Brown Alfred (1968), *Structure et fonction dans la société primitive*, chap. 4, « La parenté à plaisanteries », trad. de l'anglais par Françoise et Louis Marin, Éditions de Minuit, Paris, 158 p.

Smith Etienne (2004), « Les cousinages de plaisanteries en Afrique de l'Ouest, entre particularismes et universalismes », *Raisons politiques* 13, pp. 157-169.

Smith Etienne (2010), *Des arts de faire société : Parentés à plaisanteries et constructions identitaires en Afrique de l'Ouest (Sénégal)*, Thèse de Doctorat de Science Politique, Institut d'Etudes Politiques de Paris, 969 p.

Soro Guillaume (2005), *Pourquoi je suis devenu rebelle : La Côte d'Ivoire au bord du gouffre*, Paris, Hachette, 173 p.

Tamsir Niane Djibril (1960), *Soundjata ou l'épopée mandingue*, Présence africaine, Paris.

Touré Moriba (2000), « Immigration en Côte d'Ivoire : la notion de « seuil tolérable » relève de la xénophobie », *Politique Africaine* 78, spécial Côte d'Ivoire, pp. 75-93.

Turco Angelo (2007), « [Sémantiques de la violence : territoire, guerre et pouvoir en Afrique mandingue](#) », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 51, n° 144, pp. 307-332.

Vidal Claudine (2003), « La brutalisation du champ politique ivoirien 1990-2003 », *Revue Africaine de Sociologie*, vol. 7 n° 2, pp. 45-57.

Rapports :

Amnesty International (mai 2011), « [“Ils lui ont demandé sa carte d’identité et l’ont abattu”, Retour sur six mois de violence postélectorale en Côte d’Ivoire](#) ».

Amnesty International (février 2013), « [Côte d’Ivoire : La loi des vainqueurs](#) ».

Commission Nationale d’Enquête (juillet 2012), « [Rapport d’enquête sur les violations des Droits de l’Homme et du droit international humanitaire survenues dans la période du 31 octobre 2010 au 15 mai 2011](#) ».

Human Rights Watch (octobre 2010), « [Terrorisés et abandonnés : l’anarchie, le viol et l’impunité dans l’Ouest de la Côte d’Ivoire](#) ».

WANEP-CÔTE D’IVOIRE, « Amplification de la circulation des armes légères et de petit calibre par la confrérie des chasseurs traditionnels « dozos » en Côte d’Ivoire : défis et enjeux sécuritaires »

Articles de presse :

KOACI.COM (mars 2016), « [Côte d’Ivoire : Ratissage à Grand Bassam, les Dozos aux côtés des forces de sécurité.](#) »

Libération (septembre 1995), « [Côte d’Ivoire: le code électoral de l’exclusion](#) ».

Soir info, (décembre 2012), « [Voici les décisions prises à propos des Dozos à Korhogo](#) ».

À propos de l'auteur

Après avoir soutenu un mémoire de DEA portant sur « Inégalités horizontales et violences communautaires en Côte d'Ivoire (1993 à 1999) », Fahiraman Rodrigue Koné a travaillé au Centre de Recherche et d'Action pour la Paix (CERAP- Abidjan) de 2005 à 2012. Il y a occupé le poste de Coordonnateur des programmes d'éducation à la paix et celui de responsable du Laboratoire de prospective sociale (LAPS). D'octobre 2012 à septembre 2014 il a travaillé en tant que *Program Officer* pour le compte de l'ONG américaine Freedom House où il a accompagné les défenseurs ivoiriens des droits humains sur les problématiques de réconciliation et de justice transitionnelle dans le cadre de la reconstruction post-crise.

Fahiraman Rodrigue Koné est actuellement doctorant en sociologie à la Chaire Unesco de Bioéthique (CUB) de l'université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire). Il réalise depuis février 2017 une thèse dans le cadre du programme « *The Developmental State Strikes Back? The Rise of New Global Powers and African States' Development Strategies* ». Ses recherches doctorales portent sur la politique de l'énergie électrique de l'État ivoirien depuis 2011.

À propos du Centre FrancoPaix

Suite au XV^e Sommet de la Francophonie et à la Résolution sur les situations de crise, de sortie de crise et de consolidation de la paix dans l'espace francophone, la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques a mis sur pied le Centre FrancoPaix en résolution des conflits et missions de paix afin de participer aux efforts et aux objectifs stratégiques de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en matière de prévention et gestion des conflits.

Inauguré en janvier 2016 grâce à l'appui financier de l'OIF, le Centre FrancoPaix s'est donné pour mission de :

- Valoriser la recherche scientifique et la formation universitaire en français dans le domaine des études de paix et conflits, notamment sur les questions de résolution et gestion des conflits et des missions de paix;
- Valoriser la recherche scientifique et la formation universitaire en matière de résolution des conflits à propos des pays francophones, africains notamment;
- Contribuer à la recherche axée sur la résolution des conflits et les missions de paix et concourir à sa diffusion, notamment dans le cadre d'activités de coproduction du savoir avec les décideurs et praticiens du domaine;
- Faciliter les échanges intellectuels et la circulation des savoirs en favorisant la mobilité, l'innovation et les collaborations entre les institutions, les chercheurs universitaires et les étudiants du « Nord » et du « Sud ».

Le Centre FrancoPaix en résolution des conflits et missions de paix a pour mission de valoriser la recherche scientifique, la formation universitaire et le développement des études dans le domaine de la résolution des conflits et des missions de paix dans la francophonie.

Chaire Raoul-Dandurand | UQAM
C.P. 8888, Succ. Centre-Ville
Montréal (Québec) Canada H3C 3P8
Tel. (514) 987-6781 | chaire.strat@uqam.ca
dandurand.uqam.ca